



LE RAINCY

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 6 FEVRIER 2024

Présents : Jean-Michel GENESTIER - Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Annie SONRIER, Adjoints au Maire

Michel BARRIERE, Arlette ACOCA, Olivier BELLATON, Bernard CACACE, Noëlle SULPIS, Gilbert MINELLI, Michel NUGUES, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, David PEREIRA, Corinne RAOULT, Pierre-Marie SALLE, Michel ROUBY, Patricia DJOSSOUVI, Jocelyne PAIGNON, Lydia TCHARLAIAN, Thomas VAUTRIN.

Absents et représentés : Fabienne GUENOUX (pouvoir à Chantal RATEAU) Didier BELOT (pouvoir à Lydia TCHARLAIAN), Patricia BIZOUERNE (pouvoir à Noëlle SULPIS), Nicolas CUADRADO (pouvoir à Patricia DJOSSOUVI), Sandrine LADISA (pouvoir à Corinne RAOULT), Marc LAMBLIN (pouvoir à Bernard CACACE), Sacha CAUDRON (pouvoir à Didier GERVAIS), Nathalie RIBEMONT (pouvoir à Michel NUGUES), Nicolas RONDEPIERRE (pouvoir à Arlette ACOCA).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thomas VAUTRIN

Mr le Maire : « Mes chers collègues, je pense que vous êtes toutes et tous bien installés. Ceux qui ont fait valoir leur présence, je pense, sont là et ceux qui ont souhaité être représentés le sont par les pouvoirs qui ont été transmis à l'administration. Je vais donc procéder à l'appel des présents immédiatement. »

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Mr le Maire : « Je pense avoir appelé l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Nous observons le quorum et donc nous allons pouvoir délibérer valablement.

Juste avant d'aborder l'ordre du jour, je vous propose de nommer Thomas VAUTRIN qui est le benjamin du Conseil Municipal. Qu'il vienne s'asseoir à mes côtés pour assurer le secrétariat du Conseil Municipal. S'il n'y a pas d'opposition, il en sera ainsi décidé ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 décembre, mais avant cela je voulais que nous puissions rendre hommage comme nous le faisons autant que de besoins. Mais quand on dit cela, on a l'impression finalement que c'est la litanie de ceux qui nous ont quittés et je ne souhaite pas cela parce qu'à chaque fois c'est une particularité, c'est une personnalité qui a marqué notre Ville.

Je voulais dans un premier temps vous parler de Michel DUVOISIN qui nous a quittés très brutalement. Il était en balade dans un parc parisien. Michel DUVOISIN a été sociétaire des Artistes Français dont il fut membre du Bureau et du Jury, et conservateur des archives, médaille d'or des artistes français, fondateur du mouvement Les Aquaréalistes, son association, médaillé d'art sciences et lettres, médaillé de la Ville de Paris puis il avait obtenu le prix Bastien-Lapage attribué par l'Académie des Beaux-Arts reçus sous la coupole de l'institut dont nous avons encore des photos. Je suis allé représenter la ville à ses obsèques et je me suis permis de relater ce qu'était Michel DUVOISIN. Dans la fin de sa vie, il était encore un grand professeur de peinture. »

C. RAOULT : « *On peut recommencer parce que j'ai un problème de son ?* »

Mr le Maire : « *Écoutez, cela va être un peu difficile de recommencer. Il n'y a pas de son et pas d'image ?* »

C. RAOULT : « *Il n'y a pas de retransmission.* »

Mr le Maire : « *Écoutez, on va attendre. On va attendre un peu, je suis désolé, mais peut-être que quelques Raincéens pourront nous suivre. Avant de reprendre pour Michel DUVOISIN, a marqué – je le redirai peut-être tout à l'heure – de son empreinte la Ville. En 1986, il exposait pour la première fois à la galerie Weider. Je ne sais pas si vous vous souvenez de cette galerie emblématique de la Ville. Pour ceux qui ont connu cette galerie, c'était une galerie qui représentait l'art du Raincy et l'art tout court. C'est donc là qu'il a permis son éclosion. Et ses tableaux quand on va dîner en Ville, on les retrouve chez beaucoup de Raincéens, cette pâte si particulière, cette façon de faire valoir les fleurs en particulier certaines fleurs très spécifiques, mais aussi les pierres, les maisons si particulières de la Normandie, mais aussi du Raincy. Nous allons rendre hommage à Michel DUVOISIN d'ici à ce que la technique soit mise en place. On l'a essayé tout à l'heure et ça ne fonctionne plus maintenant, c'est ça ? Quelques minutes avant d'entamer l'ordre du jour de notre Conseil. Je ne suis pas adepte de l'enregistrement, mais vous voyez pour la famille de Monsieur DUVOISIN et sa femme en particulier, je pense que c'était important de voir qu'à l'unisson nous pouvions rendre hommage à Michel DUVOISIN.*

Vous avez vu qu'on a ajouté un écran pour que vous puissiez peut-être non pas mieux suivre parce que je sais que vous suivez toutes et tous, mais peut-être pour voir certains éléments notamment du rapport d'orientations budgétaires parce que c'est un document qui est assez long et qui reprend des formules de présentation telles que des histogrammes qui permettent de mieux se rendre compte. En tout cas, c'est l'objet même de cela. Comme disait John Fitzgerald KENNEDY, on est toujours trahi par la technique, mais, quelles que soient les époques cela ne change pas. Pourtant, nous avons des spécialistes. Cela veut dire que les Raincéens qui se sont branchés n'avaient ni son ni image, c'est ce que vous nous dites ? On a un chef technicien qui arrive et qui va permettre la retransmission du Conseil Municipal. Désolé pour l'ensemble du Conseil Municipal. Merci au technicien d'avoir repris la main. Je demanderai au technicien de vérifier pendant toute la séance que la retransmission se passe bien à la fois sur le plan du son et sur le plan de l'image. Merci beaucoup. Je dis bonjour à tous les Raincéens et je pense que chacun des élus de la majorité et des oppositions fera de même. Ça ne passe pas ? Il y a un petit différencé. C'est bon ? On me dit que c'est bon à droite.

Je dis bonsoir aux Raincéens et désolé pour ce retard d'engagement du Conseil Municipal. L'appel a été réalisé. Nous avons le quorum et nous pouvons délibérer valablement. Je souhaitais en premier lieu, et je pense que c'est soutenu par tous, rendre hommage à Michel DUVOISIN, cet artiste peintre qui a œuvré profondément sur le terroir raincéen et aussi dans d'autres communes, et qui a su laisser un très grand nombre de tableaux qui ont pu faire valoir ces fleurs incroyables et surtout ces pierres, ces empierrements, ces maisons si particulières normandes et aussi ces maisons raincéennes qui font qu'aujourd'hui lorsqu'on va dîner en Ville du Raincy on a souvent un tableau de Michel DUVOISIN. Michel DUVOISIN nous a quittés brutalement d'une crise cardiaque il y a quelques jours de cela. J'ai eu l'honneur de vous représenter. Je crois que Pierre-Marie SALLE était présent également aux obsèques de Michel DUVOISIN et je le salue puisque vous le connaissiez aussi.

J'ai salué son épouse en apportant le soutien de l'ensemble de la Ville et de l'ensemble des élus qui sont ici présents. Michel DUVOISIN était ex-sociétaire des Artistes Français, donc il a été sociétaire des Artistes Français. Il a été membre du Bureau et du jury, et conservateur des archives, médaille d'or des Artistes Français, fondateur du mouvement Les Aquaréalistes, donc d'une association qu'il a lui-même créée, médaillé d'art sciences et lettres, médaillé de la Ville de Paris, prix Bastien-Lepage attribué par l'Académie des Beaux-Arts et reçu sous la coupole de l'institut. Nous avons encore ces photos où on voit Michel DUVOISIN recevoir ce grand prix sous la coupole. Après des études en mécanique générale, Michel DUVOISIN a exercé le métier de dessinateur en vues éclatées pour des catalogues techniques. Vous voyez que c'est quelque chose de très particulier. À 22 ans, il a créé sa société d'édition technique. Puis en 1986, il arrive à son premier vernissage dans une galerie parisienne aux Marais à Paris puis au Raincy dans la fameuse galerie Weider. À sa première présentation au Salon des Artistes Français, il obtient la médaille d'argent et 2 ans après en 1990 la médaille d'or des Artistes Français. Puis en 1997, il dispense des cours d'aquarelle au Raincy depuis plus d'une vingtaine d'années. Ses aquarelles sont très... Je ne vais pas rompre votre conversation, Madame ACOCA, mais on rend hommage à un Raincéen. Ses aquarelles sont très souvent reproduites en cartes postales, posters et calendriers et il a même une édition américaine qu'on peut retrouver dans plusieurs États américains qui font que le savoir-faire et la particularité de Michel DUVOISIN sont au-delà même de l'Atlantique. Pour toutes ces raisons et surtout par le fait que ce Monsieur était d'une simplicité rare, il était encore au salon des associations cette année au mois de septembre. Il a beaucoup apporté à des générations et des générations de Raincéens et pour cela, je souhaitais communément que nous puissions exercer une minute de silence en son honneur et en hommage à ce grand personnage. »

Une minute de silence est observée à la mémoire de Monsieur Michel DUVOISIN.

Mr le Maire : « Je vous remercie. Comme je vous l'indiquais en préambule, je souhaitais également qu'on rende hommage à Raymond REINTJES qui avec sa femme est un couple emblématique du Raincy. Ce sont des gens qui se sont toujours tournés vers les autres. Il a été membre de la FNACA. Il a beaucoup œuvré pour l'association Espoir pour le cancer et précédemment pour une association qui s'appelait À Tout Coeur présidé par notre ami Jean CASTALDI. À chaque fois qu'il y avait une rencontre festive d'une association ou d'une autre, il savait créer le lien entre tous. Pour tous ceux qui l'ont connu, on se rappelle de lui – cela pourrait paraître anecdotique – mais comme un danseur hors pair qui savait faire tourner toutes les dames qui étaient présentes avec l'aval de son épouse, mais toujours par une sociabilité et une capacité à échanger avec chacun et y compris avec ceux qu'il ne connaissait pas. C'était un homme qui tendait la main. Il savait aimer les autres. Vous allez me dire encore une fois que cela peut être l'apanage de beaucoup, mais c'était une personne joyeuse et il était donc toujours agréable de le croiser. Il manquera beaucoup au Raincy. Pour cela, j'ai aussi transmis à son épouse les condoléances de la Ville, officielles et amicales, parce que nous souhaitons qu'elle puisse toujours apporter ce qu'elle a dans son cœur, l'amour qu'elle portait à son mari et l'amour qu'il lui portait, encore une fois, des choses très simples, mais qui permettent de faire qu'une Ville est plus belle. C'est la raison pour laquelle je souhaite qu'on puisse apporter une minute de silence en hommage à Raymond REINTJES. »

Une minute de silence est observée à la mémoire de Monsieur Raymond REINTJES.

Mr le Maire : « Merci beaucoup à tous. »

⇒ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2023

Mr le Maire : « Nous allons donc rentrer dans le vif du sujet en proposant l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 décembre, le dernier Conseil.

Vous avez, je pense, toutes et tous reçu le compte rendu qui était plus bref que d'autres d'ailleurs et on s'en est tous satisfaits parce que le contenu était relativement riche malgré tout. Est-ce qu'il y a des commentaires ou des propositions de modification pour coller encore plus à la réalité ? Il n'y a pas de remarque. Il n'y a pas de demande d'amendement, on peut passer donc au vote de ce procès-verbal. Qui est pour l'adoption de ce procès-verbal ? Je vous remercie. Qui est contre ? Qui s'abstient ? D'accord. NPPV, Ne Participe Pas au Vote, Madame RAOULT l'indique parce qu'elle n'était pas là, c'est ça ? Merci beaucoup. Il en est ainsi décidé. Ce procès-verbal est approuvé. »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DU 11 DÉCEMBRE 2023, À LA MAJORITÉ PAR 19 VOIX POUR, ET 12 ABSTENTIONS (N. SULPIS, A. ACOCA, M. NUGUES, P. BIZOUERNE (PVR À N. SULPIS), N. RIBEMONT (PVR À M. NUGUES), D. PEREIRA, N. CUADRADO (PVR À P. DJOSSOUIVI), N. RONDEPIERRE (PVR À A. ACOCA), P. DJOSSOUIVI, L. TCHARLAIAN, D. BELOT (PVR À L. TCHARLAIAN).

MMES C. RAOULT S. LADISA (PVR À C. RAOULT) NE PRENNENT PAS PART AU VOTE. -???

1.1 – Approbation du protocole d'accord modifié entre la Ville et le GHI Le Raincy-Montfermeil, relatif à l'aliénation des sites de l'ancien hôpital Valère Lefebvre et de l'ancienne maison de retraite l'Ermitage

Mr le Maire : « Concernant les délibérations de notre Conseil Municipal, je vais employer un mot peut-être un peu fort pour certains d'entre vous, mais je crois que ce Conseil Municipal laissera des traces dans l'histoire de notre Ville, avec le point sur l'approbation de l'annexe au protocole entre la Ville et le GHI concernant les sites de Valère Lefebvre et de l'Ermitage. C'est une avancée qui me paraît essentielle. A force de travail auprès des différentes instances à la fois de l'hôpital Le Raincy Montfermeil, du Groupement Hospitalier Territorial (GHT), de l'Agence Régionale de Santé sur sa partie départementale et aussi sur sa partie régionale et auprès du Ministre de la Santé, nous avons pu obtenir un courrier qui suite à mes demandes successives et à ma douzaine d'échanges téléphoniques avec la Directrice Régionale de l'ARS qui m'indiquait, en mettant en copie le Président du Conseil de surveillance de l'hôpital, que ce protocole serait présenté aux voix du Conseil de surveillance de l'hôpital du Raincy Montfermeil, ce qui fut fait le 21 décembre dernier avec une demande de modification sur deux éléments de la part du Président du Conseil de surveillance. C'est la raison pour laquelle nous sommes dans l'obligation de repasser ce protocole pour que le protocole soit approuvé dans les mêmes termes auprès des deux assemblées.

Je rappelle que cet élément est le fait que la Ville recouvre la propriété de 8 500 m² sur l'espace Valère Lefebvre, boulevard de l'Ouest. Vous vous doutez bien que 8 500 m² à plat sur un terrain aussi emblématique et qui est en proximité du tramway T4 ont une valeur relativement importante. Puis, c'est aussi la capacité pour la Ville de reprendre la main sur la destination de ce site. Je sais combien mon prédécesseur et même d'ailleurs Monsieur MÈGE auparavant s'étaient posé des questions, sous les mandats de Monsieur MÈGE, l'hôpital était présent, mais la réflexion était déjà là et chacun s'était dit il faut qu'on trouve in fine une destination lorsque la cardiologie est arrivée dans notre hôpital, on savait d'ores et déjà qu'à terme il y aurait des regroupements. Ainsi, le legs Valère LEFEBVRE qui date de 1902 et qui nous a posé beaucoup de problèmes. J'ai été dans l'obligation de demander à la justice de se prononcer sur l'adaptation entre le legs Valère LEFEBVRE et notre souhait de positionner un EHPAD en particulier et d'autres sites liés à la santé. La difficulté était très claire, Monsieur Valère LEFEBVRE en 1902 avait indiqué qu'il souhaitait qu'un hospice soit créé sur place pour personnes pauvres et malades. Ainsi, l'hôpital est né en 1908 et la vie de l'hôpital a fait qu'il y a eu des rachats de

parcelles au-delà des 8 500 m² qui avaient été donnés par Monsieur Valère LEFEBVRE. Nous nous retrouvons aujourd’hui avec une parcelle, l’AK 515, qui fait 12 699 m² dont 8 500 m² selon le protocole appartiennent à la Ville et le reste appartenant à l’hôpital.

Le protocole indique également que la Ville et l’hôpital se mettront d’accord pour vendre simultanément l’ensemble de la parcelle.

Selon le protocole toujours, 68 % de la vente reviendront à la Ville et 32 % de la vente reviendront à l’hôpital Le Raincy Montfermeil. Il me paraissait utile compte tenu des différentes étapes qui se sont échelonnées en 2014, 2019 avec la décision de la justice et ensuite nos différentes phases de COVID qui nous ont empêchés d’aller plus vite, puis quelques personnalités qui n’étaient pas forcément d’accord, pas forcément au sein de la Ville, même si j’ai enregistré certaines oppositions ou abstentions de certains groupes de l’opposition. Nous n’avions pas tout à fait les mêmes visions avec le Président du Conseil de surveillance de l’hôpital. Ainsi, l’État a tranché et a souhaité que le Conseil de surveillance de l’hôpital propose ce protocole d’accord. C’est donc l’étape que je vous propose de réaliser qui est une étape extrêmement importante parce qu’elle permettra à la Ville d’avoir probablement à l’avenir une destination pour le site de Valère Lefebvre, une destination pour le site de l’Ermitage qui redevient une propriété de l’Hôpital Le Raincy Montfermeil. Je rappelle que ce site de l’Ermitage n’est pas constructible. Alors quand je dis cela évidemment c’est un peu excessif, mais si un acheteur venait à dire : Je construis une maison. Oui, il pourrait construire une belle maison, mais on ne pourrait pas construire à l’égal de ce qu’est aujourd’hui l’ancienne maison de retraite de l’ermitage. C’est la raison pour laquelle la seule destination sur ce site est de pouvoir réhabiliter la maison de retraite pas pour en faire une maison de retraite, mais pour une destination particulière. Nous avons pensé que nous pourrions avoir une résidence qui serait strictement réservée aux personnes âgées du Raincy ou non d’ailleurs, mais de façon privilégiée pour les personnes du Raincy. Et sur ce site, nous ne pouvons pas accepter la construction de parkings puisque le sol sur cette partie de l’allée de l’Ermitage, est un sol un peu complexe. En 1899 lorsque le temple a été reconstruit, ceux qui en ont été les promoteurs s’en sont bien aperçus. Donc, ce site de l’ancienne maison de retraite aurait pour destination des logements pour des personnes âgées sans voiture. Et, les deux maisons emblématiques qui sont juste derrière et qui proviennent des années 1901, 1902, 1903 et qui étaient des orphelinats à l’origine de la congrégation protestante pour les filles et pour les garçons, et qui ont été il y a encore une vingtaine d’années des appartements pour l’ensemble des directeurs des différentes structures hospitalières de la région et qui ont été abandonnés depuis, retrouveraient une destination d’habitation. Je vous rappelle également que notre Plan Local d’Urbanisme fait que les fameux platanes qui donnent sur l’allée du Réservoir ont été d’ailleurs plantés – on voit les photos – lorsque les maisons de l’orphelinat ont été construites, au début du siècle. Ce cœur d’îlot et les parcelles qui sont connexes, qui longent notamment l’allée du Réservoir, sont protégés de toute construction. Je pense qu’il était important que vous ayez vraiment cette image à la fois de Valère Lefebvre, l’Hôpital Valère Lefebvre qui est une parcelle que j’ai pu décrire et qui pourrait avoir, en tout cas c’est l’objectif, la capacité d’accueillir un EHPAD qui nous permettrait en fait d’avoir l’aval de l’hôpital. Quand je dis l’aval, c’est la validation. Mais lorsqu’on est hospitalisé, on a aussi des besoins et ce n’est pas Gilbert MINELLI en tant que médecin, aussi Conseiller municipal de son état, qui dira le contraire. Il nous faut aussi la possibilité d’avoir une structure médicalisée en particulier pour les personnes âgées et aussi pour les personnes handicapées. Nous souhaitons également qu’il puisse y avoir un centre de soins de suite, ce qui semble beaucoup plus compliqué. Il y a aujourd’hui des acteurs qui proposent déjà des implantations. La Ville du Raincy ne décidera pas toute seule. Elle décidera avec l’hôpital, mais je sens que l’hôpital à l’envie d’aller plus vite. Je rappellerai simplement que la surveillance de ces deux sites coûte à l’Hôpital Le Raincy Montfermeil 320 000 € par an. Alors, cela peut vous paraître peu au regard du coût d’un hôpital tel que celui du Raincy Montfermeil, mais c’est beaucoup dans un budget de fonctionnement. Donc, c’est un élément qui rentre en ligne de compte de cette dernière phase, en tout cas je l’espère, de cette approbation administrative et politique de ce protocole pour que nous puissions aborder la phase d’après qui est une destination à l’Ermitage et une destination à Valère Lefebvre. J’ai été un peu long et je m’en excuse, mais je pense qu’il était important de pouvoir vous rappeler ces éléments qui font qu’on aura une évolution sur un de nos beaux quartiers. Je rappellerai aussi qu’une partie des maisons

qui sont dans l'allée Épinette et qui sont du côté de l'hôpital sont des propriétés pour certaines, je crois que c'est six propriétés, de 1 050 m² au total de l'hôpital.

J'ai souhaité que l'hôpital trouve une destination pour des particuliers, c'est-à-dire qu'on ne s'amuse pas à construire des collectifs à la place de belles maisons en meulière, mais qu'on puisse faire cela y compris d'ailleurs pour la parcelle au bout de l'allée Épinette et du boulevard d'Aulnay qui est cette ancienne parcelle sur laquelle on avait la police municipale, dans les années 2010. Cette parcelle pourrait voir la construction d'une maison individuelle. On n'est pas en train de se dire qu'on va bétonner parce que j'ai toujours en tête ce que vous avez à l'esprit et ce que j'ai comme guidance sur ces sujets urbanistiques et qui font qu'on ne va pas densifier. On va préserver l'espace et on préservera, comme on le fait à chaque fois qu'il y a une proposition de construction, l'ensemble des arbres de hauteur et qui sont assez nombreux notamment à l'angle qui est organisé entre le boulevard de l'Ouest et l'allée Valère Lefebvre.

Je pense avoir dit beaucoup de choses. Nous avions déjà évoqué ce sujet dans une des deux Commissions de la vie municipale précédemment et pour lesquelles vous avez reçu d'ailleurs les comptes rendus. Je remercie la Directrice de cabinet d'avoir réalisé ces comptes rendus qui vous sont arrivés en temps et en heure, et pour ceux qui ne pouvaient pas venir d'avoir les éclairages nécessaires. Je vous propose de prendre vos questions. C'est Monsieur NUGUES qui s'affiche, mais c'est Monsieur PEREIRA qui demande la parole. »

Mr PEREIRA : « Merci. »

Mr le Maire : « Allez-y Monsieur, vous avez la parole. »

Mr PEREIRA : « Alors, on s'est déjà longuement exprimé sur ce dossier déjà à la fin de l'année dernière. On avait exprimé nos craintes sur cette décision qui va nous ramener encore 20 ans en arrière. Votre prédécesseur avait pris une décision, en tout cas pour notre groupe, que nous considérions comme pertinente. On a pataugé pendant plusieurs années sur des contraintes juridiques qui ont ralenti, qui ont fait qu'il n'y a toujours pas de projet concret sur ces deux parcelles. Enfin, vous parlez surtout du site de Valère Lefebvre qui est contraint par un legs et avec une destination spécifique et vous l'avez rappelé. Comparer la valorisation d'un bien qui a été légué avec ces contraintes spécifiques d'utilisation versus un bien qui n'a pas de contrainte juridique, on va encore une fois reparler de l'Ermitage qui n'a pas de contrainte. On pourrait avoir la main dessus. Je pense qu'en revenant en arrière, on va revenir encore une fois sur un risque de se retrouver dans de nouveaux épisodes juridiques avec les légataires de Valère LEFEBVRE. On a vu qu'ils avaient été très créatifs. »

Mr le Maire : « Si vous les appelez, oui. »

Mr PEREIRA : « Je n'ai pas leur numéro. »

Mr le Maire : « Vous vous les procurerez certainement. »

Mr PEREIRA : « Non, ce n'est pas ma façon de faire. C'est peut-être la vôtre. »

Mr le Maire : « Votre position, Monsieur PEREIRA. »

Mr PEREIRA : « En l'occurrence, je pense que c'est prendre un risque d'une créativité juridique des légataires. En plus de ce risque juridique, on perd le pouvoir de décision sur la parcelle de l'Ermitage qui est une parcelle historique arborée en plein cœur de Ville sur laquelle on aurait pu mener plusieurs projets. Je vous en ai déjà fait part la dernière fois. C'était dans mon programme. Le projet d'installer un EHPAD sur le site de Valère Lefebvre aurait pu voir le jour dans tous les cas avec une propriété de l'hôpital. Vous auriez eu la main dessus dans tous les cas parce que c'était une surface importante de

la Ville, donc vous auriez la main dans tous les cas sur le projet.

Et, vous avez rappelé que le PLU, et on y reviendra après sur le PLU, protégeait entre guillemets la parcelle de Valère LEFEBVRE. L'histoire nous a montré que s'il y a des architectes compétents, et je n'en doute pas, qui savent lire un PLU et qui savent faire un projet comme ils le souhaitent, vous aurez beau le vouloir comme vous le voulez, ne pas laisser le projet aboutir, l'histoire a montré assez récemment encore que quand un propriétaire souhaite mener un projet si vous cherchez à être une entrave et qu'il poursuit la Ville, peut-être pas en appel, mais à la fin en dernière instance il arrive à avoir gain de cause. Donc attention, je rappelle juste qu'il y a énormément de risques à revenir en arrière. Alors, j'admire votre enthousiasme sur un sujet aussi peu bordé. En tout cas, notre groupe votera contre devant ce projet de retour en arrière. »

Mr le Maire : « Merci pour votre explication. Je vais laisser la parole maintenant à Madame RAOULT. Allez-y, Madame. »

Mme RAOULT : « Merci, Monsieur le Maire. Écoutez, je vous remercie d'avoir fait avant un petit aparté sur votre protocole d'accord. Je voulais également faire un petit aparté historique pour informer les Raincéens qui nous écoutent qui ne sont pas forcément au courant notamment les nouveaux arrivants avant de faire une explication de vote.

En 2013, il y avait un protocole d'accord qui avait été signé le 2 juillet 2013. »

Mr le Maire : « Oui, c'est dans la délibération. On ne l'a pas caché. Allez-y, Madame. Allez-y, je suis désolé. »

Mme RAOULT : « Mais Monsieur le Maire, je voudrais m'exprimer. J'aime bien arriver à la conclusion en faisant une petite introduction, un petit aparté si bien évidemment cela ne vous dérange pas. Donc, le protocole d'accord avait été signé le 2 juillet entre l'hôpital représenté par Jean-Louis FEUTRIE, ancien Directeur, et Éric RAOULT, Maire du Raincy, avec la présentation d'une requête devant le tribunal afin d'obtenir la révision du legs permettant la vente du terrain. La répartition du prix de vente de la parcelle entre l'hôpital et la Ville du Raincy et l'affectation par la Ville du Raincy du site de l'Ermitage au prix de vente à un projet conforme au legs. Alors, que s'est-il passé ? En 2014, il y a eu une assignation des 39 héritiers par Éric RAOULT, Maire du Raincy, devant le TG de Bobigny avec l'hôpital pour réviser... J'ai l'assignation, Monsieur le Maire. Je ne vais pas évidemment lire l'assignation, mais si vous ne l'avez pas je me permettrai de vous en faire part. »

Mr le Maire : « Franchement, ne faites pas des choses comme ça. Si vous pensez que je n'ai pas tout le dossier... Vous pouvez rappeler l'histoire, mais il faut dire les choses quand même telles qu'elles sont. »

Mme RAOULT : « Mais Monsieur, je parle en me basant sur des éléments. »

Mr le Maire : « Je vous laisse parler et après, je répondrai à chacun. »

Mme RAOULT : « Comme vous l'avez dit récemment, il y a beaucoup de nouveaux Raincéens qui ne sont pas forcément au courant du dossier.

Donc pour éviter les charges du legs de Monsieur Valère LEFEBVRE, il est autorisé la cession des parcelles. Les frais de justice devant être pris en charge par l'hôpital. Pour moi et pour la majorité d'alors, c'était une opération gagnant-gagnant. Le Raincy récupérait une surface non gérée du legs et pouvait en disposer comme elle voulait. Il y avait d'ailleurs un projet dédié, préparé, ficelé sur le site de l'Ermitage. Et aujourd'hui, l'Ermitage aurait une destination.

Dans le protocole que j'ai lu attentivement, il y a deux choses qui m'ont posé question et j'aurais souhaité que vous m'apportiez une réponse. Vous vous engagez à prendre en charge les frais de gardiennage et d'entretien de la parcelle du legs de Valère LEFEBVRE en lieu et place de l'hôpital. Cela fait des années que l'hôpital règle une somme. D'ailleurs, je vous demanderai quelle est cette somme assez conséquente. Ce dont j'ai peur... »

Mr le Maire : « Attendez, je voudrais quand même que tout le monde écoute. Je viens de le dire 320 000 € sur les deux. »

Mme RAOULT : « Donc, le souci est que je souhaite effectivement qu'un projet se fasse à Valère Lefebvre. Si c'est le vôtre, tant mieux. Mais ce que j'ai peur, c'est qu'on soit obligé de payer pendant des années en priant pour qu'il n'y ait pas de retour des tiers et pour que les 39 héritiers ne se réveillent malheureusement pas.

D'autre part, quelque chose me heurte aussi. Dans le protocole, il est écrit : La Ville du Raincy renonce à tout droit sur le site de l'Ermitage dont elle reconnaît que l'hôpital est pleinement propriétaire et maître de sa destination, et se reconnaît informée... Le problème est que je ne suis pas informée. Nous ne sommes pas informés. On aimerait bien savoir. Nous n'avons pas auditionné. Nous n'avons pas rencontré la Directrice de l'hôpital. Cela aurait pu être une réunion préalable où nous aurions pu éventuellement échanger avec elle. Là, il n'y a rien en fait. Il y a ce protocole qui est signé, mais il n'y a rien de concret, absolument rien de concret. Je voulais savoir si vous aviez déjà au préalable un repreneur pour Valère Lefebvre. »

Mr le Maire : « Cela fait 15 fois qu'on vous le dit. »

Mme RAOULT : « Non, mais cela fait peut-être 15 fois que vous le dites, mais en attendant je n'ai pas de protocole. Il n'y a rien. Il n'y a pas de dossier. J'aimerais savoir quelle est la destination financière de cette vente. À quoi va servir la vente de l'Hôpital Valère Lefebvre ? »

Mr le Maire : « Est-ce que vous avez terminé ? »

Mme RAOULT : « Oui, tout à fait. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup, Madame, pour cet exposé complet. Alors, je crois qu'il y a Monsieur SALLE qui voulait parler. Je pense que c'est bon. Peut-être que Madame RAOULT, vous pouvez éteindre votre micro. »

Mr SALLE : « Merci, Monsieur le Maire. J'ai une petite remarque de détail et après je voudrais faire une réflexion de fond. La remarque de détail est qu'on nous a distribué le... Et, il y a écrit : Approbation du protocole d'accord amende. C'est amendé ? »

Mr le Maire : « Amendé, oui. »

Mr SALLE : « D'accord. »

Mr le Maire : « C'est le titre. On ne peut pas mettre un accent sur une majuscule. Je répondrai après. Non, ne faites pas des trucs comme ça. »

Mr SALLE : « Ce n'est pas le même intitulé que le précédent. Alors sur le fond, j'avais été associé à l'époque à la réflexion et à la transaction avec l'hôpital. L'objet était en fait effectivement de permettre assez rapidement la réalisation d'un équipement social à l'hôpital, probablement d'ailleurs un EHPAD, un établissement de soins, une maison médicalisée, etc.

Et de donner un sort à l'ancienne maison de retraite qui était à l'abandon depuis quelques années. Paradoxalement alors qu'à un moment donné je crois qu'on n'était pas loin d'un accord, il semble que l'hôpital qui devait beaucoup d'argent pour être reconstruit a modifié ses projets d'établissement de long séjour. Paradoxalement, je disais, le nouveau protocole qui paraît être l'inverse de l'ancien me semble poursuivre le même objectif puisque l'hôpital désormais ne nous manifeste pas un sort prochain pour cette parcelle comme on a pu l'imaginer il y a quelques années. Personnellement alors que c'est le protocole absolument inverse puisque la Ville rachetait à l'hôpital la maison de retraite qui appartenait à l'hôpital et l'hôpital récupérait l'essentiel du site Valère Lefebvre qui appartenait à la Ville. Le nouveau protocole permettra probablement de donner un sort à la maison de retraite, un sort qui ne devrait pas être inquiétant pour nous puisque par le PLU on maîtrise complètement ce qu'il va devenir. Et, cela peut être le moyen d'inciter notamment par un projet d'EHPAD qui ne passerait pas par l'hôpital d'aller plus vite pour donner un sort à la parcelle. Paradoxalement alors que cela semble être le protocole inverse, je n'y suis pas hostile. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur SALLE. Est-ce qu'il y a d'autres expressions d'autres groupes. C'est tout de même un dossier tellement important qu'il était essentiel que tous les groupes puissent s'exprimer ? Si vous avez une expression simplement de vote pour, contre ou abstention, je trouverai vraiment dommage que toutes les expressions de chacun des groupes... Parce que vous avez un groupe différent des autres, c'est parce que vous avez une expression propre et donc il est important que chaque groupe s'exprime. Monsieur PEREIRA s'est exprimé. Monsieur SALLE s'est exprimé. Madame RAOULT s'est exprimée, chacun avec son savoir-faire, chacun avec son background. Mais, je vois un groupe qui ne s'est pas exprimé. Je ne cherche pas à ce que vous parliez, mais quand même. Si vous avez fait un groupe à part, c'est parce que vous avez une idée particulière sur ce dossier essentiel pour la Ville. Pas d'expression ? Pas d'expression, très bien. Merci beaucoup.

Je vais répondre aux trois intervenants. La réflexion que j'ai conduite avec l'équipe municipale a été de se dire : où est l'intérêt de la Ville ? Il est d'abord que le plus vite possible on puisse avoir une destination pour les deux sites avec un choix de destination qui convienne à ce que souhaite la Ville. Il m'a semblé qu'il y avait une unanimité, peut-être pas de tous les groupes parce que tout le monde ne s'exprime pas, sur un EHPAD. Et cela, Monsieur RAOULT l'avait dit très longuement et de façon appuyée, et de façon très positive, et c'est un sujet qui a été repris sur la partie de Valère Lefebvre. J'y ai ajouté une volonté de pouvoir y installer une unité Alzheimer parce que malheureusement, c'est un sujet qui tombe sur chacune de nos familles et il faut que nous puissions, si c'est possible, avoir un centre de soins de suite puis aussi que nous puissions avoir une destination sur l'Ermitage. Concernant l'Ermitage, je réponds là un peu à Monsieur PEREIRA. Vous pouvez toujours parler de marche arrière et être dans une communication négative. Vous savez, la majorité est progressiste. Elle est progressiste et elle veut qu'il puisse y avoir quelque chose qui soit respecté et respectable pour les Raincéens. Nous avons estimé que dans les projets le fait d'être en accord avec la Directrice du GHT, avec le Directeur de l'Hôpital Le Raincy Montfermeil, avec la Directrice de l'ARS départementale et régionale et qu'il puisse y avoir une destination qui permet d'avoir des logements réservés à des personnes âgées qui mettent un peu de côté la promotion immobilière parce que cette promotion immobilière aurait généré forcément – elle générera si tel était le choix de mes successeurs – du stationnement et de la perturbation. On essaie donc de trouver ce qui est le cœur positif en correspondance avec l'équation qui était posée sur le site de l'Ermitage et sur les voies connexes de l'allée de Bellevue, de l'allée du Rocher et de l'allée du Réservoir.

Quant au site de Valère Lefebvre, je crois que la synthèse a été faite par Monsieur SALLE. Celle de Monsieur RAOULT où sa réflexion a été celle qu'il a eue avec son équipe à un moment où il s'est dit : À ce moment, l'intérêt de la Ville est de faire qu'il y ait cet échange – mais je ne vais pas supprimer la réflexion de mon prédécesseur – pour qu'il puisse y avoir quelque chose sur le site de Valère Lefebvre. Ma réflexion tenu des évolutions juridiques a été de se dire : il faut que la Ville puisse en tirer parti financièrement. C'est très clair. Si la parcelle se vend 10 M€, la Ville touchera 68 % de 10 M€. Est-ce que cela peut être rejeté par des groupes qui sont ici autour de la table ? Je ne le crois pas. C'est

pour cela qu'il faut vraiment voir l'ensemble des items qui concourent à la formation même de ce dossier. Pouvoir apporter la possibilité de placer un EHPAD pour lequel on sait très bien qu'il est d'intérêt collectif pour la Ville, apporter d'autres éléments qui viendraient concourir à l'intérêt général, que cette parcelle soit enfin couverte d'une destination en préservant le maximum d'espace, le fait que nous ayons toujours fait prévaloir une architecture si particulière et préservée au Raincy. En fait, il faut que nous puissions avoir in fine une recette. Je vois le budget de la ville. Je répondrai à Madame RAOULT, vous étiez en Commission, le legs Valère LEFEBVRE fait qu'il doit y avoir une destination et il doit aussi y avoir une destination de l'argent qui sera touché par la Ville. Très clairement, on a fait travailler plusieurs avocats sur le sujet. Cette destination sera forcément une destination liée à une activité qui sera de près ou de loin une activité sociale parce que nous avons aussi en tête, Monsieur PEREIRA, les 38 légataires et notamment ceux qui se sont opposés pendant 5 ans. Mais, nous n'allons pas les chercher parce que très clairement ce que nous voulons c'est convaincre tout le monde pour qu'il y ait une destination. Maintenant, on peut ouvrir la boîte de pandore – c'est une expression de mon prédécesseur – et se dire qu'on va tout faire pour que cela ne fonctionne pas. Ce que j'aurai espéré de vous, Monsieur PEREIRA, mais je comprends la position de Madame RAOULT et je comprends encore mieux celle de Monsieur SALLE, c'est que vous puissiez vous dire : Allez, on pose les choses. On n'est pas d'accord avec le Maire. Cela peut être un préambule, mais sur ce dossier-là, qui est si fondamental... Vous savez qu'on n'a pas besoin de vous pour avoir une majorité. Mais une communion d'esprits, une communion d'intelligences, c'est un élément important notamment sur ce dossier-là. C'est ce que j'aurai espéré pour que nous puissions dire à l'extérieur : Oui, le Conseil Municipal a fait le bon choix. Ce serait autant que de besoins, c'est-à-dire qu'à chaque fois que nous aurons des propositions, les propositions vous les verrez sous réserve évidemment qu'elles ne sortent pas à l'extérieur et qu'elles ne viennent pas nourrir une fausse concurrence parce que ça aussi vous le savez. Nous voulons l'objectif de la destination des terrains et que la Ville puisse tirer parti financièrement. On ne l'a jamais caché dans toutes les Commissions. Je regarde certains de la majorité qui me regardent en me disant : Cela fait vingt fois que tu nous répètes toujours le même discours. Oui, je le répète aussi à l'opposition, mais ce dossier est important. Il est essentiel.

Donc voilà les réponses que je voulais apporter à la fois à Monsieur PEREIRA et à Madame RAOULT. Mais attention, Madame RAOULT, je ne veux pas de débat qui fasse qu'on ait un échange itératif. Je vous rappelle la règle de notre Conseil Municipal. Sinon, on va déborder et finir à 23 heures. »

Mme RAOULT : « Je suis persuadée, Monsieur le Maire, que vous avez tout à fait le sens de l'intérêt général tout comme je l'ai moi-même. Simplement par le déroulé que j'ai fait, je regrette que nous ayons pu perdre 10 ans parce qu'en fait c'était la même destination l'Ermitage, l'EHPAD et Valère Lefebvre. Après, c'était peut-être deux façons de procéder, mais la procédure était engagée. Nous avons perdu 10 ans.

Pour conclure, vous avez parlé du bénéfice qui pourrait être utilisé. Je voudrais vous proposer de rénover le centre de loisirs qui en a bien besoin avec cet argent. Merci beaucoup. »

Mr le Maire : « Merci pour votre proposition. Monsieur PEREIRA et après on arrête. On passe au vote. »

Mr PEREIRA : « Je voulais juste une précision. Effectivement, vous avez laissé une belle délibération amendée. Je voulais juste m'assurer que le protocole qui était annexé était le bon. »

Mr le Maire : « Le document qui vous a été remis sur table est exactement le même à un détail près. »

Mr PEREIRA : « Ma question est : est-ce que l'annexe jointe est le bon protocole ? C'est la seule question que j'ai. »

Mr le Maire : « Oui, tout à fait. Sur l'amendement qui a été fait, c'était pour préciser ce qui avait été abordé le 29 juin 2023 au Conseil de surveillance du GHI. Vous savez que j'y participe et avec grande

assiduité et en particulier sur ces sujets.

J'ai oublié de vous parler aussi, parce que cela a été évoqué par Monsieur SALLE, de l'avenir de l'Hôpital Le Raincy Montfermeil. Vous savez l'État - et là Monsieur PEREIRA vous auriez été en bonne place pour quand même parler des bienfaits de l'État – a engagé une somme très importante pour que l'Hôpital Le Raincy Montfermeil soit reconstruit, qu'il soit reconstruit là où le site des Ormes est aujourd'hui agrandi d'une parcelle très importante et je crois avec l'aide de la municipalité de Montfermeil. Donc, notre projet ne s'inscrit pas dans le projet de l'hôpital hormis que lorsqu'on a des patients ils ont besoin en aval de l'hôpital d'être hébergés dans un EHPAD. C'est en cela qu'on s'est inscrit en fait dans une carte médicale et de santé, qui permettra à terme lorsque l'EHPAD sera construit, en tout cas on l'appelle de nos vœux, et permettre de résoudre ces difficultés. Il est important quand même de rappeler que l'État, je me souviens, quand Jean CASTEX est venu au Raincy. Tiens, c'est un hasard. Il était Premier ministre. Jean CASTEX est venu aussi à l'hôpital pour apporter les 100 M€ qui manquaient pour pouvoir assurer la reconstruction totale de l'Hôpital Le Raincy Montfermeil que nous soutenons pleinement.

Écoutez, je pense que l'Assemblée est pleinement informée sur ce sujet. Merci pour le débat puisque cela a permis à chacune et à chacun de s'exprimer, en tout cas pour ceux qui le voulaient. Je vais passer au vote pour cette délibération historique. Qui est pour cette approbation du protocole d'accord ? C'est bon pour l'administration ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde a voté, il n'y a pas de NPPV, Ne Participe Pas au Vote ? Écoutez, il en est ainsi décidé. Merci beaucoup et je suis très heureux. Je pense que tous ceux qui ont voté pour le sont aussi pour les Raincéens et le futur de notre Ville. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, À LA MAJORITÉ, PAR 19 VOIX POUR, UNE ABSTENTION PM. SALLE) ET 12 VOIX CONTRE (N. SULPIS, A. ACOCA, M. NUGUES, P. BIZOUERNE (PVR À N. SULPIS), S. LADISA (PVR À C. RAOULT), N. RIBEMONT (PVR À M. NUGUES), D. PEREIRA, N. CUADRADO (PVR À P. DJOSSOUVI), N. RONDEPIERRE (PVR À A. ACOCA), P. DJOSSOUVI, L. TCHARLAIAN, D. BELOT (PVR À L. TCHARLAIAN) ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le protocole d'accord modifié entre la ville et le GHI Le Raincy-Montfermeil, relatif à l'aliénation des sites de l'ancien hôpital Valère Lefebvre et de l'ancienne maison de retraite de l'ermitage, annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'annexe au protocole

1.2 – Avis du Conseil municipal sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) arrêté par le Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est le 12 décembre 2023

Mr le Maire : « Nous allons passer à une autre délibération qui est importante. Nous devons en tant que Conseillers Municipaux du Raincy, parmi les 14 communes qui constituent l'EPT (Établissement Public Territorial), voter sur un avis du Conseil le PLUi qui a été arrêté. On avait indiqué 1^{er} décembre, c'est une petite coquille, le 12 décembre dernier.

Ce PLUi, c'est, vous le savez, le rassemblement des PLU (des Plans Locaux d'Urbanisme) des 14 communes des 408 000 habitants que nous réalisons entre Coubron et Noisy-le-Grand. Il y a une diversité de communes, de tailles, de sociologies, de géographies, de transports, enfin toute une série d'éléments qui font qu'il était extrêmement complexe de pouvoir recréer quelque chose d'intercommunal. Cela a été fait et je peux vous dire que cela nous a valu un grand nombre de réunions, de Comités Techniques, de Comités Politiques aussi pour le sens de la gestion. Cela nous a permis de faire que dans les 14 communes il y a pu avoir des étapes pour l'élaboration du PLUi dites d'anticipation

environnementale et que l'ensemble des éléments a pu être dans la réflexion portée à la connaissance des habitants. Nous sommes dans cette phase où cet arrêt du PLUI doit être validé par chacune des 14 communes. Et après le constat de cette validation, nous aurons l'enquête publique sur l'ensemble des 14 communes avec un Commissaire enquêteur, avec tous les éléments qui font que tout citoyen peut s'exprimer pour dire s'il est d'accord, pas d'accord, s'il a des propositions à faire pour éventuellement apporter quelques amendements. L'enquête publique aura lieu, je crois, entre le mois de mai et le mois de juin. Suite à l'enquête publique, vous savez que le rapporteur transmet ses conclusions et permet de faire valoir à l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est quelles sont les modifications demandées. C'est alors que Grand Paris Grand Est prendra la décision par un vote de la prise en compte des demandes du rapporteur qui proviennent en fait de nos concitoyens, d'associations ou autres pour faire que le nouveau PLUI soit approuvé. On pense pouvoir l'approuver à la fin de l'année dans le dernier trimestre. Les techniciens me disent plutôt en novembre, décembre. Il faut que vous vous rappeliez aussi le contenu de l'évolution au Raincy. C'est une zone pavillonnaire agrandie. C'est une protection des fonds des parcelles du pavillonnaire. Souvent on a des constructions en fond de parcelle qui sont disgracieuses. Il s'agit de pouvoir observer une descente progressive vers les fonds de parcelle, c'est-à-dire qu'on n'a pas des constructions qui soient aléatoires en fonction de la parcelle : Le maintien des implantations en retrait des limites séparatives latérales ou de fond de parcelle. Là aussi, c'est un élément important puisqu'on avait cette possibilité de se coller aux limites séparatives des parcelles ou sur le fond de parcelle et faire que c'était relativement disgracieux. Les coeurs d'îlot sont renforcés et protégés. Il y a également un maintien des arbres remarquables et des maisons remarquables ou des collectifs remarquables qui ont été ajoutés pour certains. Les CINASPIC sont ces structures qui dépassent la règle de l'urbanisme. Pour les CINASPIC dans notre PLUI, les CINASPIC devront avoir un devoir d'exemplarité et ne pourront pas dépasser les règles communes. C'est un élément important qu'il faut mettre en avant. Il n'y a pas d'augmentation des hauteurs des bâtiments sur l'ensemble hormis dans l'avenue de la Résistance en particulier à un mètre près de façon qu'il y ait une cohérence et en évitant les dents creuses. L'observation de l'avenue de la Résistance, on a une belle avenue qui a de l'allure. On sait bien qu'en termes d'urbanisme il y a toujours des dents creuses et qu'à terme il faut pouvoir laisser la possibilité en fonction de la volonté des propriétaires de combler ces dents creuses et de faire qu'on puisse s'étonner au bel habitat de l'avenue de la Résistance et on en a sur plusieurs sites. Ces éléments-là que je viens de vous indiquer ne sont pas dans la délibération parce que la délibération consiste à approuver les éléments qui sont contenus dans les 5 000 pages. Je ne sais pas si les Raincéens nous regardent. D'ailleurs, tous les Maires ont souhaité faire que vous puissiez aller voir ces 5 000 pages, mais on n'a pas distribué les 5 000 pages en papier même si cela a été demandé par certain sans « s ».

Voilà ce que je pouvais vous dire. Il y a des étapes. L'avis du Raincy vaut comme celui des 13 autres communes. Il est important de pouvoir le faire valoir. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Monsieur SALLE, est-ce que vous pouvez appuyer ? Allez-y. »

Mr SALLE : « A priori, le toilettage du PLUI ne présente pas d'inconvénient si ce n'est que comme c'est un PLUI il y a 5 000 pages. On a essayé d'aller les voir et ce n'est pas très simple. Donc, au moment où on fera le vote définitif ce serait peut-être bien de nous présenter un petit comparatif synthétique pour qu'on se fasse une idée définitive étant entendu que sur le fond je trouve qu'on ne pourrait être qu'hostile à ce que l'urbanisme soit déterminé au niveau de l'EPT. Je ne vois pas trop l'avantage. C'est tout ce que je voulais dire. »

Mr le Maire : « Je n'y étais pas forcément favorable, mais c'est la loi, donc on a cette obligation d'avoir des règles communes sur les zones UE entre Le Raincy et Noisy-le-Grand. Ce sont toujours des zones UE, mais elles sont tout de même extrêmement différentes. Quand on compare une Ville comme Coubron qui est presque une Ville rurale par certains de ses aspects avec des espaces verts extrêmement protégés puis d'autres Villes qui sont extrêmement denses par leur histoire, on est dans une hétérogénéité géographique, urbanistique et d'habitats. Merci pour votre propos, Monsieur SALLE. Alors, je vais laisser la parole à Monsieur PEREIRA, c'est ça ? Allez-y, Monsieur. »

Mr PEREIRA : « Merci. Alors pour le coup, je suis rarement d'accord avec Monsieur SALLE, mais pour une fois je rejoins ses propos. Nous nous abstiendrons plus pour la forme parce qu'encore une fois dans le travail de réflexion du PLUI même si la Ville perd entre guillemets la compétence de l'urbanisme, elle travaille et elle doit travailler à la proposition auprès du Grand Paris Grand Est. Et, on ne peut que déplorer le fait que l'opposition n'ait pas été conviée à cette réflexion. Je rappelle qu'aucune Commission urbanisme ne s'est réunie depuis le 25 juin 2021 et cela me paraît un peu difficile de construire un PLU à l'image du Raincy si vous amputez votre réflexion des élus qui représentent plus de la moitié des Raincéens. Alors encore une fois, il y a certains points positifs dans ce PLUI. On a vu qu'il y avait une grosse orientation écologique et c'est très bien. Et je rejoins et là je vais paraphraser un peu Pierre-Marie sur le fait qu'effectivement on peut être inquiet ou du moins dubitatif sur la capacité d'une intercommunalité, de l'EPT à être capable de maintenir ce caractère particulier du Raincy. On représente 15 000 habitants sur les 400 000 et effectivement cela peut être difficile et effectivement une synthèse spécifique sur la Ville aurait été peut-être pertinente de la part de la majorité. Merci. »

Mr le Maire : « Merci pour vos propos. Amen ! Je vous le dis. Alors Madame RAOULT. »

Mme RAOULT : « Monsieur le Maire écoutez, je rejoins tout à fait mes deux collègues. Il est vrai qu'il n'y a pas grand-chose à voir entre Le Raincy, Clichy-sous-Bois ou Coubron, donc j'aurai bien souhaité effectivement comme mes collègues prendre part aux réflexions. Vous nous aviez proposé de notamment faire des propositions pour l'Europe, donc je vous propose de nous associer un peu plus largement et je vous en remercie par avance. »

Mr le Maire : « Écoutez merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Pas d'autre prise de parole sur le PLUI, sur cet arrêté du PLUI. On est tous d'accord sur le fait que la loi n'est pas celle qu'on aurait voulue. Parfois c'est un peu bizarre que ce soit Monsieur PEREIRA qui dise cela parce qu'il est d'une formation gouvernementale et il vient critiquer la loi qui est soutenue par le gouvernement. Après, c'est très compliqué et cela me dépasse. Mais au-delà de cela, on fait tous les constats que les Villes sont différentes. Monsieur PEREIRA, vous mettez en avant la défense de la Ville. Vous vous doutez un instant que les dizaines de journées entières à passer au crible toutes les zones, toutes les parcelles pour que la défense du Raincy soit, un, la préservation des espaces verts, les îlots. On parle de choses un peu générales. Mais regardez la préservation des cœurs d'îlot. C'est fondamental.

Les traversées animales sont préservées au Raincy parce que l'on connaît par cœur tous les animaux qui passent au Raincy et on sait comment ils se reproduisent, comment ils vivent, comment cela se passe, etc. On est allé jusqu'au cœur de ce sujet-là. Ensuite, c'est l'urbanité de la Ville. Nous sommes la 95^e Ville la plus dense de France. On l'assume, mais on l'assume en voulant être une Ville parc, en voulant être une Ville remarquée et remarquable. Et quand vous vous baladez Monsieur PEREIRA dans les voies du Raincy, je n'ai pas l'impression que vous vous sentiez agressé par le béton ou par la ghettoïsation qui a fait partie de certains de vos tracts. Donc, on est vraiment dans cette préservation, et je vous en conjure, essayez de sortir de votre trip qui est celui d'une opposition qui veut absolument s'opposer sans apporter d'arguments. Regardez Madame RAOULT, elle dit qu'elle n'est pas d'accord avec la loi, très bien, puis elle veut être associée. Monsieur SALLE a aussi des positionnements. Mais est-ce qu'on ne pourrait pas à un moment se dire : Je ne suis pas d'accord fondamentalement avec ce point-là, ce point-là, mais des choses précises et qui font qu'on peut comprendre enfin quel est le sens de votre pensée. Je veux vous répondre Monsieur PEREIRA. Je veux répondre à chacun des membres de l'opposition lorsqu'ils s'expriment pour pouvoir essayer de coller au plus près de ce que vous souhaitez. Si on partage les choses, on ira encore plus vite. Et si vous nous apportez des idées, alors là évidemment ça sera merveilleux.

Ceci étant dit, je pense avoir répondu à vos questionnements et je vous propose de voter cette délibération qui permet de donner l'avis du Conseil Municipal du Raincy sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté par le Conseil de Territoire de Grand Paris Grand Est. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pas de refus de vote ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE PAR 19 VOIX POUR, ET 14 ABSTENTIONS (N. SULPIS, A. ACOCA, M. NUGUES, P. BIZOUERNE (PVR A N. SULPIS), S. LADISA (PVR A C. RAOULT), N. RIBEMONT (PVR A M. NUGUES), D. PEREIRA, N. CUADRADO (PVR A P. DJOSSOUVI), N. RONDEPIERRE (PVR A A. ACOCA), P. DJOSSOUVI, L. TCHARLAIAN, D. BELOT (PVR A L. TCHARLAIAN), P-M. SALLE) ET APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

ARTICLE 1 : D'EMETTRE un avis favorable sur le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) arrêté par l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est en date du 12 décembre 2023.

ARTICLE 2 : DE SOUHAITER la prise en compte dans le PLUi des observations mentionnées à la présente délibération, sans que celles-ci ne conditionnent l'avis favorable émis par la présente délibération.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'en application de l'article R. 153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois.

2.1– Débat d'Orientations Budgétaires et présentation du rapport d'orientations budgétaires 2024

Mr le Maire : « *Ensuite, le rapport d'orientations budgétaires. C'est pour cela qu'on avait souhaité positionner cet écran. Je ne sais pas si cela va vous faciliter la lecture. Je ne vais pas lire le rapport d'orientations budgétaires pour une bonne et simple raison c'est que nous avons fait une Commission de la vie municipale spécifique sur le rapport d'orientations budgétaires et le débat d'orientations budgétaires pour passer en revue tous les sujets. D'ailleurs, je crois que Madame RAOULT a posé des questions. On y a répondu. C'est dans le compte rendu même de cette Commission. Mais, je vais évidemment dérouler une partie de ce débat d'orientations budgétaires pour rappeler quelques éléments à l'ensemble de l'assemblée et à tous ceux qui n'avaient pas pu venir à cette Commission spécifique et qui vous a été dédiée, et permettre de faire quelques rappels.*

Le rapport d'orientations budgétaires doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Le vote du budget aura lieu le 23 mars, donc on est dans les deux mois. On a répondu à une partie de la loi.

Le reste est de rappeler le contexte national qui est marqué par l'inflation avec une situation économique mondiale, européenne, française qui fait que les projections de croissance du PIB ne sont pas forcément réjouissantes. Puis, nous avons des spécificités dans notre pays qui font que le taux d'emploi atteint un taux historiquement haut avec un pouvoir d'achat des ménages et un investissement résidentiel qui ont connu un déclin. Le niveau d'emploi est très haut et le pouvoir d'achat a baissé, mais vous le savez, les chiffres parlent d'eux-mêmes dans ce qui est indiqué en particulier dans l'évolution du taux d'inflation. On le voit entre 2012 et 2023 ce qui était réalisé par les services est édifiant. Nous sommes sous le couvert de la loi de programmation des finances publiques. Cette loi de programmation permet en particulier - elle a été votée pour 2023-2027 – de fixer un objectif de redressement progressif des finances publiques de la France. On y souscrit avec un objectif qui emprunte notamment la voie d'une réduction du déficit public à 2,7 % en 2027 et la réduction annuelle après année de son endettement en part de PIB.

Je parle de la France puisque vous savez que Le Raincy est totalement désendetté. Je le rappellerai tout à l'heure. Dans le cadre de l'objectif d'évolution de la dette publique, vous voyez que l'État, le gouvernement a souhaité poser différentes lignes qui sont indiquées à travers l'histogramme qui est indiqué là et en particulier il faut regarder les années 2023 à 2027.

La loi de finances 2024 apporte un soutien renouvelé en faveur de l'investissement local. C'est le souhait du gouvernement. Mais, il est vrai que nous ne sommes pas dans une tranche de communes qui va pouvoir bénéficier de façon très importante des volontés gouvernementales. On rappelle quelques

chiffres. Les dotations allouées aux communes et aux EPCI se stabilisent à 1,80 M€ pour 2024. Nous ne ferons pas partie de ceux qui pourront en bénéficier. La dotation globale de fonctionnement, chère au cœur de Michel BARRIÈRE qui était en charge des finances, est en légère hausse au niveau national. Si j'ai souhaité que la Ville puisse adhérer à l'association des Villes sous-préfectures des 236 sous-préfectures de France, c'est parce que j'avais en tête de pouvoir militer avec les autres Maires de ces sous-préfectures pour que nous puissions obtenir une DGF bonifiée. C'est le sens même des rendez-vous que nous avons pu avoir avec l'ancienne ministre en charge des collectivités territoriales, mais je ne sais pas si elle sera renouvelée. Puis, il y a Monsieur WOERTH qui a une mission confiée par le Président de la République. La présence de ponction sur les dotations de l'État par la mise en place de variables d'ajustement pour le bloc communal est un élément qui nous intéresse, mais en même temps qui font que notre fonctionnement reste toujours très important avec finalement des recettes qui ne sont pas forcément en augmentation. Je suis également amène vis-à-vis de ceux qui décident parce que je trouve que les réflexions vont dans le bon sens et malheureusement la Ville du Raincy n'est pas dans la bonne strate. L'augmentation du fonds de compensation de la TVA est un sujet qui fait que quand on investit, l'État, l'année d'après, vous redonne 86,60 % de la TVA. Rassurez-vous, on touchera, je regarde les spécialistes à ma droite et à ma gauche, évidemment notre fonds de compensation de la TVA.

La fiscalité locale, là aussi, est un élément extrêmement important où on voit bien qu'il y a des augmentations notamment la revalorisation des valeurs locatives. Les valeurs locatives ont augmenté considérablement en 2020 de 3,40 %. Elles ont explosé en 2023 avec 7,10 %. Et en 2024, elles sont prévues à 3,90 %. Ce sont des éléments qui concourent à l'augmentation des bases des impôts locaux et donc de la taxe foncière. Cela, ce n'est pas la Ville. C'est l'État. Les hypothèses retenues pour le budget 2024 au Raincy là aussi, on va y revenir, on a des recettes qui sont en augmentations. En tout cas, c'est ce que les spécialistes nous ont calculé puisque nous devrions avoir une recette en fonctionnement sur le budget principal qui était de 24 317 000 € en 2023, mais qui reste provisoire et qui pourrait passer à 25 026 000 € en 2024. C'est le chiffre qu'on place dans le ROB et qui pourrait être un peu modifié dans le budget lorsque les éléments seront affinés. Vous le voyez aussi dans l'histogramme qui est juste après. Concernant les recettes des collectivités, nous avons en 2023 les recettes réelles de la section de fonctionnement à 19 295 000 € et un ROB prévu à 20 694 000 €. Les recettes fiscales de la collectivité, ce sont les histogrammes avec les bâtonnets bleus.

Ils parlent d'eux-mêmes. Il est important d'aller directement au produit des taxes directes. La taxe foncière, ce que nous voterons pour le budget est le taux. Je ne sais pas quelle sera la position des uns ou des autres si ce sera de beaucoup augmenter le taux ou de le laisser de façon étale ou de le baisser. Toujours est-il que nous avions baissé de 0,30 % la taxe foncière. Nous l'avons baissé ensuite en 2023 de 0,10 % et il vous sera proposé de baisser une nouvelle fois. Je pense que nous serons la seule commune sur les 40 communes de Seine-Saint-Denis à proposer cette baisse de 0,40 %. Ainsi baisser le taux de la taxe foncière sur le bâti à 0,40 %, baisser le taux de la taxe foncière sur le non bâti qui est des recettes qui relèvent du pouillème de 0,40 % et baisser le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires puisque les taxes d'habitation sur les résidences secondaires existent toujours. Ce sera la proposition du budget, mais il était important de pouvoir en avance de phase vous l'indiquer. Les droits de mutation, quand on achète un bien, quand on vend un bien, il y a dans le cadre de cet achat et de cette vente des droits de mutation qui reviennent pour partie à la commune. Là, vous voyez que nous avons atteint des niveaux exceptionnels dans les années précédentes. En 2018, vous voyez qu'on était déjà à 952 000 €, 1,30 M€ en 2019, 1,20 M€ en 2020, 1,30 M€ en 2021, 1,40 M€ en 2022 et là de façon provisoire puisqu'on n'a pas encore tous les chiffres de 2023 on serait redescendu à 750 000 € la baisse ayant été considérable à partir de l'été, au milieu de l'été puis sur le dernier trimestre. Nous mettrons d'ailleurs au budget à peu près l'équivalent en 2024 même si nous pensons que ces sommes seront un peu plus importantes parce qu'on voit bien que les intérêts baissent. Je pense donc qu'il pourrait y avoir un regain. Mais, j'ai noté quand même que de grosses propriétés pouvaient être vendues au Raincy avec des sommes considérables et que la dynamique pourrait reprendre. Je dis bien « pourrait reprendre », mais c'est un semblant de reprise fin janvier et début février.

Concernant les dotations, il est prévu une légère diminution de la dotation forfaitaire de l'État. Dans l'attente des notifications de l'État, cette baisse est estimée à 1 %, mais nous n'avons pas aujourd'hui

encore les différents éléments qui concourent à permettre de parfaire l'image finale de ces sujets. Concernant les participations des organismes publics, on parle de la CAF (la Caisse d'Allocations Familiales). La Ville touche, hors recette exceptionnelle, environ 150 000 € et nous avons aussi des perceptions qui sont liées à la CAF et à la petite enfance avec un sujet particulier de positionnement de la recette pour le prestataire qui lui-même renversera cet argent dans les caisses de la Ville. Le produit des tarifs, les recettes tarifaires devaient être en progression sur l'exercice 2024 puisque je vous rappelle, et là je ne me souviens pas si l'opposition était d'accord avec nous, mais nous avons gelé les augmentations des tarifs de la Ville. Les cantines sont restées à un niveau égal et l'ensemble des éléments de location de salle et autres sont restés à un niveau. Et, il vous sera proposé d'augmenter et de revaloriser entre 2 et 4 % ces tarifs pour que nous n'ayons pas d'effet ciseaux qui fait qu'on serait peut-être dans l'obligation dans les prochaines années, peut-être 2026 d'assurer un ratrapping et ceci nous paraît évidemment important.

Les dépenses de la section de fonctionnement du budget principal, vous les connaissez. C'est notre débat permanent entre les activités de service pour la Ville, donc les entreprises qui travaillent pour la Ville et la partie du personnel qui est un élément important et pour lequel sensiblement nous aurons les mêmes montants. Nous avions mis un montant, je ne l'ai plus en tête, mais je crois que je vais le retrouver très vite. C'est juste après. 7,40 M€ effectivement. On devrait reporter ce chiffre pour le paiement des personnels.

J'en profite pour vous dire que je sens une satisfaction pour au moins une grande partie du personnel parce que les primes de « vie chère », la GIPA, puisque tous les éléments ont été pris en compte par la Ville. En novembre, il y a eu le 13^e mois. C'est presque 90 % d'un 13^e mois. C'est classique. C'est depuis toujours. En décembre, il y a eu une prime. En janvier, il y a eu une autre prime. Pour ceux qui ont les salaires les plus modestes - et qui fait que cela ne va pas dans le sens de la productivité évidemment et de la qualité de service au travail – c'est de l'aide à ceux qui ont les revenus les plus modestes.

Il était important aussi de vous dire combien les personnels sont satisfaits de l'argent que nous avons pu mettre dans les tickets-restaurant, dans les mutuelles et dans l'action qui est menée à force de courage et d'énergie pour que le plus grand nombre de nos personnels puissent passer très vite en médecine du travail. Et, vous savez que toutes les Villes sont touchées par cela.

Nous avons fait un petit calcul sur ce qu'a prélevé l'État depuis 2010. Je ne sais pas si Monsieur PEREIRA aura quelque chose à nous dire là-dessus. L'État a prélevé plus de 33 M€ à la Ville du Raincy. On donne d'un côté. On reçoit de l'autre, mais au global on aura donné à l'État 33 M€. C'est juste pour que vous vous imaginiez ce qui a été redonné et c'est normal qu'une Ville puisse donner de l'argent à l'État, mais on est quand même souvent contraint et c'est extrêmement difficile.

Le prélèvement de la loi SRU, je ne l'oublie pas, reste à un niveau qui a baissé en 2023. Dès lors que nous aurons les décisions de l'État sur la prochaine triennale, je pourrai vous indiquer les chiffres de cette pénalité qui reste relativement importante.

Le FSRIF qui a été créé en 1991 afin d'améliorer les conditions de vie dans des communes urbaines d'Île-de-France en particulier – c'est le supporter de charges sociales spécifiques et disposant de faibles ressources fiscales – fait partie des éléments qu'il faut prendre en compte. La Ville au titre de ce fonds verse 435 000 € par an.

Les charges à caractère général sont en hausse, mais en hausse de façon modérée et contenue. Et, les autres charges de gestion ne sont pas toujours connues parce que notre participation par exemple au SDIS qui est les pompiers aujourd'hui n'est pas connue. Nous les aurons j'espère d'ici la fin du mois de mars. J'espère que pour le budget on l'aura, mais on mettra une somme qui sera égale à ce que nous avions dépensé l'année précédente.

Nous avons également les flux financiers avec l'EPT Grand Paris Grand Est. Mais là d'une façon très positive, l'EPT a pris la décision de pouvoir déterminer le fonds de compensation des charges territoriales de façon préventive sur plusieurs années. On sait jusqu'en 2026 de mémoire combien nous aurons à payer.

Les charges de personnel, j'en ai parlé.

Les charges financières, vous avez un petit chiffre. Je ne sais pas s'il faut que je le commente. Les

charges financières sont de 2 € par habitant. Est-ce qu'il faut le commenter ? Est-ce que c'est une bonne gestion ? Je pense que notre opposition ne le dira pas, mais je pense aussi qu'il est de bon ton quand même certaines fois de pouvoir se dire qu'on va se redonner une capacité à pouvoir réinvestir.

Maintenant, la section d'investissement. Vous voyez l'histogramme avec des évolutions qu'on pourrait qualifier d'erratiques, mais c'est selon les investissements que nous avons positionnés en fonction des besoins. Il nous est arrivé d'avoir des besoins particuliers notamment pour le parc aquatique. Vous savez qu'il a ouvert le 13 juillet 2021 et forcément les investissements ont été accrus sur l'année 2020 et ainsi de suite sur l'année 2023 avec les paiements que nous avons réalisés pour le pôle culturel.

Les dépenses de la section d'investissement prévues pour l'année 2024, qui seront affinées d'ici au budget, c'est d'avoir des autorisations de programme pour la vidéosurveillance pour un montant de 1,80 M€ avec 500 000 € de crédit inscrit en 2024. Une rénovation énergétique de 2 M€ avec plus de crédit inscrit en 2024. Puis l'éclairage public est de 500 000 € avec plus de 150 000 € de crédit inscrit en 2024.

Vous avez un tableau également avec les différents éléments que nous prévoyons pour différents investissements le pôle culturel, la rénovation courante des bâtiments scolaires, la démolition, etc. On n'a pas besoin de s'appeler Prévert pour établir une telle liste. Mais, il est important quand même de rappeler que nous inscrirons dans un budget modificatif les sommes que nous obtiendrons, j'espère que nous les aurons, pour le pôle culturel. Ainsi, ces sommes viendront s'ajouter dans les investissements que nous aurons à réaliser pour cet objet. C'était important aussi de vous le rappeler.

Taxe d'aménagement, je ne sais pas s'il faut qu'on vous en dise plus, mais c'est un sujet qu'on abordera au budget.

Les subventions d'investissement, on en a une en particulier de la CAF en rapport avec les travaux de la crèche Anne Franck. Ce sont 400 000 € et là, c'est un minimum qui nous a été indiqué, spécifié par la CAF. On pense qu'on pourra obtenir un peu plus. La Région et la Métropole de Paris, du Grand Paris, se sont engagées à verser une subvention pour le financement du pôle culturel, donc après il faut que tout ceci soit suivi d'effet. Je pense que pour la Métropole on pourrait avoir une décision au mois de mars. Pour la Région, je n'ai pas d'indication particulière.

Les produits de cessions liés à la gestion active du patrimoine, cela reprend peut-être une des questions que vous posez tout à l'heure. On a posé toujours les 3 M€ que nous avions sur du patrimoine classique et dont nous n'avons pas besoin avec des maisons appartenant à la Ville qui ne répondent pas à une mission de service public et nécessitent des travaux énergétiques, et des locaux hébergeant une activité économique appartenant à la Ville.

L'équilibre du budget se fera par l'emprunt. Il se fera par l'emprunt tout simplement parce que nous avons un gros investissement. Et rappelez-vous dès 2020, on se disait qu'on allait emprunter. 21, 22, 23, 24, évidemment nous allons emprunter à un montant qui nous permettra d'équilibrer le budget. Les mots ont un sens dans ce cas-là en particulier.

Écoutez, je pense que j'ai fait le tour de tous ces sujets.

La dette, j'y reviens quand même, même si mon adjoint l'autre jour avait eu des mots un peu particuliers sur la maîtrise de notre dette. Il pensait un jour, il pensait toujours. Je ne sais pas si c'est québécois, mais on regardera dans nos blagues du Conseil Municipal effectivement, nous serons ramassés à cela. Nous avons rappelé simplement les emprunts en cours pour que vous les ayez en toute transparence puis la prévision 2024 de cette dette qui devient ridicule.

L'évolution de l'effectif global de la collectivité est un sujet qu'il faut aborder. On a aujourd'hui et on viendra peut-être directement au tableau qui est à la page 29. Aujourd'hui, nous avons 136 agents en équivalent temps plein qui travaillent pour la Ville directement et qui sont rémunérés par la Ville parce qu'il y a par ailleurs 15 agents qui sont détachés auprès de prestataires et qui sont toujours dans les effectifs, mais que nous ne payons pas. Ils sont bien sûr payés par leur employeur. On est bien d'accord. Vous dire que les charges de personnel sont équivalentes en 2023, à 469 € par habitant et qu'elles sont extrêmement basses par rapport à notre strate puisque sur notre strate on est à 700 € par habitant. Le coût du personnel par habitant dans une Ville comparable à la nôtre, c'est-à-dire de même strate est de 700 € et nous sommes à 469 €. Voilà une série d'éléments, mais qui n'est pas une fierté. Je le rappelle

à chacun et en particulier à l'opposition. C'est simplement un descriptif d'un choix politique de gestion qui aujourd'hui a été plutôt positif. Vous avez aussi le descriptif des agents de catégorie A, de catégorie B et de catégorie C en titulaire et en contractuel. Notre objectif est d'accroître le nombre d'encadrants et nous le faisons puisque nous avons une Responsable de la réussite éducative qui est arrivée lundi, Madame BRICAUD. Nous avons un Responsable des sports qui arrive le 19 février. Je regarde les agents à chaque fois concernés qui sont plutôt contents. Et une DGA en charge des finances, des Ressources Humaines et de plein de choses arrivera le 1^{er} avril, me semble-t-il. Donc, l'encadrement se renforce petit à petit pour faire que nous puissions répondre à un pilotage plus serré des actions à la fois externalisées et aussi du personnel. Voilà ce que je pouvais vous dire.

Il y a les rémunérations et les cotisations.

Je vous fais grâce de la stratégie de la Ville sur l'organisation et les conditions de travail, sur la santé et la sécurité, sur le recrutement et les mobilités, sur les rémunérations et la formation. Mais, je dois dire qu'avec les dernières embauches, quel que soit le grade et la qualité des personnels tout le monde nous dit qu'on est bien payé au Raincy. Je sais que Madame DJOSSOUVI est très attachée à la question du personnel. Vous n'avez de cesse de poser des questions sur le personnel et je souhaitais vous le dire Madame parce que cela répondra peut-être par avance à une des questions d'un futur Conseil Municipal. Vous pouvez sourire, merci.

Les relations financières avec la Métropole du Grand Paris et l'EPT, j'en ai parlé et je pense avoir fait le tour.

Le SIGEIF, j'en parle. C'est le Syndicat Intercommunal du Gaz et de l'Électricité en Île-de-France. Ce syndicat a pour objectif notamment de commander le gaz et l'électricité pour nous. C'est donc un pool d'achat qui fait qu'a priori on achète notre gaz et notre électricité moins cher. Je dis bien a priori parce qu'après il faut faire les comparaisons nécessaires. Mais, c'est aussi un syndicat. J'ai reçu vendredi dernier le Directeur Général. Je trouvais que notre relation n'était pas assez claire. Il était important qu'on puisse affiner toutes ces choses-là. Vous savez qu'on a des élus délégués dans des syndicats. Il fallait qu'on reprenne peut-être un peu en main ce sujet-là, donc on l'a repris très clairement. On s'est mis d'accord pour qu'il puisse y avoir à terme, on aura la réponse définitive, l'équivalent de trois bornes par an pour deux véhicules à chaque fois. Donc en 2024, on devrait avoir six places pour des véhicules électriques en plus.

Puis pour que nous puissions avoir aussi une participation sur des places qui correspondraient aux futurs véhicules de la Ville et qui seront électriques pour les personnels. Cela est un élément qui nous paraît important. Puis, on a aussi, parce que c'est un sujet de préoccupation majeure, l'enfouissement des réseaux. C'est l'aide du SIGEIF qui apporte entre 50 et 70 %. Nous avons eu à chaque fois 70 % de subvention pour l'enfouissement de ces réseaux et qui participent à l'embellissement de la Ville.

Je ne vous parle pas du CCAS parce qu'il brille toujours de mille feux.

Et, nous allons entamer assez vite nos politiques en matière d'actions : la sécurité, le commerce, l'urbanisme, la petite enfance, la réussite éducative, l'action sociale, les déplacements, la culture et le sport.

En premier lieu la sécurité. Très clairement notre objectif est le renforcement du système de vidéoprotection. C'est de passer de 32 caméras à 60, de faire que nous puissions avoir un système qui soit encore plus efficace et qui permet de rattraper les voleurs. C'est ça le sujet. Quand il y a une enquête, il faut qu'on puisse déterminer plutôt que d'avoir des caméras qui tournent, vous savez celles qui ont un angle, pour qu'on puisse avoir des caméras à 360° ou à 180° en fonction de leur positionnement et qu'on ne se dise pas que cela sera la loterie. On va pouvoir attraper le voleur grâce à nos caméras en fonction de l'orientation de la caméra. On met les choses telles qu'elles sont. Celles qui existent seront revues. Elles seront remplacées et permettront cela. Une visibilité accrue des agents de la police municipale sera possible par la multiplication des brigades piétonnes et en Segway, par la concrétisation du nouveau service d'alarme relié au poste de police municipale. Je souhaite vraiment qu'on s'y mette. Certains autour de la table connaissent ce sujet-là. Je leur avais confié cette mission et ils ne l'ont pas faite. Qu'est-ce que vous voulez, ils n'ont pas voulu ? Ils ont préféré aller dans l'opposition. C'est comme ça. Il faut dire les choses tout de même. Mon objectif est très clair, c'est un

dossier, il faut le suivre, il faut réfléchir, il faut aller jusqu'au bout, il faut être en mode projet, c'est qu'on puisse donner la possibilité aux habitants de brancher leurs alarmes sur le poste de la police municipale et qu'on ait une capacité d'intervention qui soit accélérée. Il y a quatre, cinq communes en Île-de-France qui l'on fait. Il suffisait d'aller chercher et donc on va le faire. On va s'y mettre cette année pour mettre sur les fonts baptismaux ce projet qui nous paraît important. Nous le ferons également avec les commerces puisque cela fait partie du projet de Sonia BEAUFREMEZ avec les assises du commerce. Elle nous en parlera peut-être tout à l'heure, j'en suis sûr. L'excellence pour la sécurité est le niveau de la délinquance dans la Ville qui reste extrêmement faible même si je dois à la vérité de dire que les périodes avant les vacances et de vacances de Noël ont été un peu pénibles parce que cinq individus en particulier se sont amusés à commettre des vols à la roulotte, donc de dégrader des véhicules et pour certain un grand nombre.

Sur ces cinq personnes différentes qui ont toutes été repérées d'ailleurs par les caméras, un est toujours en liberté et sur les quatre autres, un n'était pas un multirécidiviste et son procès aura lieu à la fin de l'année, le 24 novembre 2024. Les trois autres sont en prison. Je me dis qu'on aurait préféré faire de la prévention, mais au moins on sait que ceux-là n'interviendront plus négativement sur les biens de nos habitants. Voilà sur la sécurité. Je vais laisser la parole à Sonia BEAUFREMEZ sur le commerce pour qu'elle nous relate ses objectifs. »

Mme BEAUFREMEZ : « Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à participer avec le soutien de l'EPT à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la Métropole du Grand Paris. »

Mr le Maire : « Là, tu dois présenter le budget. Ce n'est pas la délibération. C'est le ROB. C'est le Rapport d'orientations Budgétaires. Je crois que tu as inversé. Tu l'as ? Le Rapport d'orientations Budgétaires, c'est ce qu'on prévoit pour le commerce pour l'année. »

Mme BEAUFREMEZ : « L'adhésion des commerçants aux différentes manifestations ? »

Mr le Maire : « Oui. »

Mme BEAUFREMEZ : « Monsieur le Maire rappelle que depuis novembre, la municipalité travaille à l'implantation d'une offre de restauration diversifiée et que ce travail porte aujourd'hui ses fruits. Nous avons eu Bozen, Au Bureau et l'Insolite qui ont ouvert. La recherche de commerces pourrait s'implanter et se faire d'une manière continue afin d'éviter les commerces vides. La Ville s'appuie notamment sur la foncière de la Métropole. On va demander une subvention. On en a déjà obtenu une de 350 000 €. Je dis quoi ? Plus rien. »

Mr le Maire : « Ce n'est que passager. On donne la parole à notre collègue en charge de la réussite éducative. Cela te va ? »

Mme CORDONNIER : « Monsieur le Maire par intérim et chers collègues, je vais vous dire deux mots sur la réussite éducative. Les écoles ont encore été classées dans les meilleures du département. Je vais vous dire ce que nous avons fait dans ces écoles. Cette année, j'ai travaillé ces jours-ci avec le Directeur Général des travaux. On a regardé les travaux qui avaient été demandés dans les écoles et tout a pratiquement été fait sauf dans une école où on demande de pouvoir ouvrir quand quelqu'un sonne à distance avec un écran. Pour faire cela, il faudrait faire une tranchée et ce sont des travaux très chers, mais on peut ouvrir d'une autre façon. Ce sont les seuls travaux qui n'ont pas été faits.

C'est une année très importante pour le sport. Cela a toujours été très important pour le sport. Mon collègue va en parler, mais je vais vous en parler un petit peu. Il y a eu depuis la rentrée, la flamme olympique qui est arrivée dans une école, l'école Thiers. Ensuite, elle est allée aux Fougères et elle a terminé par l'école La Fontaine et à chaque fois nous avions tous les enfants de maternelle et

d'élémentaire qui étaient dans la cour. Tous ont chanté la Marseillaise et tous ont chanté la chanson qui avait été choisie. On a bien sûr travaillé avec l'Éducation nationale sur la chanson choisie qui est sur la Seine, la chanson, je crois, de Vanessa PARADIS qui chante une chanson sur la Seine. C'est ça. C'était un moment très fort et un moment très troublant. Ensuite, la flamme est partie aujourd'hui au collège Corot. Elle va être mise au collège Corot, mais il n'y a pas de cérémonie. Et le 2 avril, une classe par école viendra porter la flamme à la Maire. Ensuite, il y a les Jeux Olympiques des écoles qui auront lieu du 17 mai au 14 juin. Chaque école aura travaillé sur deux sports qui sont aux Jeux Olympiques et il y aura des échanges entre les écoles, entre les classes. Les Jeux Olympiques scolaires finiront le 17. Ensuite, c'est tout ce que je peux dire. Ce n'est déjà pas mal. »

Mr le Maire : « *C'est un beau programme. Très bien, merci beaucoup. Alors, on avait la question de l'urbanisme. On l'a un peu évoqué à travers le PLUI. Là aussi, on a quand même une volonté de faire qu'on puisse maintenir le patrimoine urbain, les domaines publics et les espaces privés afin de rester la Ville que nous aimons, la Ville parc. Et, on souhaite s'engager et d'ailleurs j'avais proposé à un élu de pouvoir s'en charger, on n'a pas pu aller jusqu'au bout, mais l'objectif est que nous puissions être reconnus comme une Ville parc, ce que nous pouvons être à travers nos parcs publics, mais surtout à travers les parcelles privées. Tout ceci donnerait beaucoup plus d'importance à la valeur du patrimoine. Dans la continuité des années précédentes, nous continuerons pour les prochaines années à valider uniquement des projets collectifs qui sont à l'image et dans une inscription architecturale de notre Ville. Cela rappelle que la Ville, et là je redis quelque chose de très fort, la Ville tient toujours son urbanisme. L'urbanisme n'est pas délégué à l'EPT. L'EPT Grand Paris Grand Est à la charge de monter le PLUI, mais lorsqu'on instruit des projets de collectifs ou de maisons c'est la Ville qui le fait et c'est nous qui décidons si on va jusqu'au bout ou non. La politique de l'urbanisme est notamment concentrée sur la préservation des espèces végétales existantes hormis les espèces invasives et colonisatrices. Quelques fois d'ailleurs certains de nos habitants ne connaissent pas l'invasivité de certaines espèces végétales. Il s'agit notamment de préserver la partie arborée de la Ville. Un arrêté de la coupe des arbres de haute tige sauf à apporter des indications scientifiques phytosanitaires et déterminant la sénescence de l'arbre, c'est-à-dire sa mort, permet d'appuyer notre politique.*

Ces actions sont significatives et remarquables. Ainsi tout au long de l'année, la plantation d'arbres dans le domaine public que ce soit des arbres d'alignement ou d'arbres de parc permet aux Raincénens d'agir en parallèle sur leur propriété et en particulier en étant très nombreux à l'occasion de la journée de l'arbre. Donc ça, c'est important. Cette politique nous permettra de postuler au label Villes et Villages fleuris, mais aussi de mettre en œuvre une charte de l'arbre. C'est un élément sur lequel nous insistons beaucoup.

Concernant les sites Valère Lefebvre et l'Ermitage, le protocole d'accord avec le GHI a été signé ce soir. La stricte application des permis de louer est aussi un élément important, essentiel. Je n'entends pas souvent les élus parler de ce sujet-là. Il permet de limiter et d'endiguer les logements locatifs non conformes. C'est couplé avec les travaux sur l'insalubrité des immeubles et résidences d'habitation. Les actions permettent d'améliorer la qualité du patrimoine bâti privé présent sur la commune. Concernant les logements aidés, la Ville est soumise comme une Ville urbaine aux objectifs de la loi SRU et vous le savez. Donc ce choix de discussions avec les services préfectoraux sur la question de la réhabilitation plutôt que de construire du neuf social, c'est un choix politique très important et je crois qu'il est partagé. Il me semble que Monsieur SALLE l'avait indiqué dans une précédente intervention. Voilà en matière d'urbanisme de façon très légère quelles sont nos orientations pour cette année. Je pense qu'il sera important qu'on puisse vous faire des Commissions spécifiques alors même que cela avait été rappelé et demandé. Tout à l'heure, j'entendais qu'on n'avait pas fait de Commission depuis 2021. Nous avons fait plusieurs Commissions depuis 2021 sur le sujet, mais on les appelait Commission de la vie municipale ce qui n'avait pas échappé à Monsieur PEREIRA qui est en pleine discussion.

Je vais laisser la parole pour la petite enfance à Madame RATEAU. »

Mme RATEAU : « *Merci. Alors, une nouvelle DSP pour les crèches a commencé en août 2023. Cette DSP*

est gérée par la Directrice du CCAS. Des travaux ont été entrepris également en août ce qui nous a permis d'ouvrir 67 lits, 67 berceaux et pas 67 familles puisque sur un berceau on peut mettre plusieurs familles selon les demandes d'ouverture de places. Les travaux se poursuivront une semaine en avril et au mois d'août 2024 pour pouvoir ouvrir 81 berceaux. Nous commençons à travaillé sur l'embellissement de la crèche Bueno Richard, crèche qui se trouve avenue de la Résistance et qui a 36 berceaux. Après cette phase d'installation, nous avons assuré le suivi du quotidien, la mise en place d'activités selon la volonté politique en matière de petite enfance comme l'apprentissage de l'anglais pour tous, le développement corporel dans son environnement. Mais la petite enfance, c'est aussi poursuivre l'activité des bébés nageurs. C'est la mise en place d'une classe passerelle.

C'est l'association des petits oursons qui permet l'échange et le partage entre les assistantes maternelles. Elles se regroupent dans une salle de la Ville avec les enfants. Des rencontres et des entretiens réguliers avec la PMI permettent une traçabilité des actions menées et nous assurent de pouvoir entrer dans les critères d'éligibilité. Voilà pour la petite enfance. »

Mr le Maire : « Merci, Chantal RATEAU, pour la petite enfance. Je vais laisser la parole sur la jeunesse à Madame Marie-Thérèse CORDONNIER. »

Mme CORDONNIER : « Alors sur la jeunesse, nous avons travaillé avec Thomas et je vais peut-être laisser la parole à Thomas parce que je vais intervenir après de toute façon pour autre chose. »

Mr le Maire : « Alors Thomas VAUTRIN sur la jeunesse. »

Mr VAUTRIN : « Alors sur la partie jeunesse, c'est effectivement un sujet qui a énormément d'enjeux. Sur la partie sociale, ce sera tout ce qui sera avec la Mission Locale de la Dhuis. On est évidemment extrêmement vigilant sur toutes ces questions de précarité des étudiants notamment d'insertion sur le marché du travail. Sur les volets plus éducatifs, on organise des lieux de coworking pour les jeunes notamment au sein de la médiathèque.

C'est un projet qu'on déploie depuis plusieurs années surtout depuis le COVID. On avait remarqué que beaucoup de jeunes avaient besoin de se réunir et que ce n'était pas forcément simple pour eux de travailler chez eux. Aussi au niveau éducatif, c'est aussi quelque chose qui a été organisé récemment. C'est le concours d'art oratoire de la Ville du Raincy. Cela a été une belle réussite avec de jeunes collégiens, de jeunes lycéens, de jeunes étudiants qui ont porté leurs idées sur des sujets imposés, qui ont répondu avec brio aux questions du jury et ils ont été récompensés. Après, il y a tout le volet d'animations, tout le volet récréatif avec notamment le club jeune, le club ados et les voyages qui sont organisés l'hiver, l'été. Aussi un point qui est important, on essaie vraiment de travailler en collaboration avec les instances du lycée, donc représentatives des jeunes. C'est tout ce qui peut être conseil de la vie lycéenne et également les délégués jeunes au collège. Voilà sur la partie jeunesse. »

Mr le Maire : « Merci à Thomas pour la partie jeunesse. On va passer aux affaires sociales. C'est Chantal RATEAU à nouveau. Je vais vous donner la parole. »

Mme RATEAU : « L'année 2023 a été marquée par la réalisation de projets ambitieux. Le premier est la mise en place du Comité de pilotage des violences faites aux femmes en partenariat avec le service social départemental du Raincy Villemomble, le CCAS de Villemomble, le commissariat de police, la CAF, la PMI et bien d'autres acteurs associatifs. Une journée de sensibilisation s'est tenue sur la question de la libération de la parole des victimes et la prise en charge du dépôt de plainte. Le deuxième sujet qui nous a préoccupés est le plan handicap qui a pu être finalisé. Des conventions partenariales ont été signées. Des rencontres avec des associations se poursuivent et des actions se mettent en place. Enfin, la petite enfance a été rattachée au CCAS permettant l'accompagnement du nouveau déléguataire sur la gestion des structures.

En 2024, le CCAS travaillera prioritairement sur des publics fragiles, des tout-petits et les aînés. Dans le

cadre de la petite enfance, il sera important de compléter l'offre de service auprès des familles par le soutien à la parentalité, l'information sur les modes de garde et la prévention santé des 0-3 ans. La perte d'autonomie et la prévention de ses conséquences seront mises en avant. Il s'agit d'un travail déjà engagé. Le CCAS souhaite s'inscrire dans le projet départemental du guichet intégré qui fera de la Seine-Saint-Denis un territoire modèle de la coordination gérontologique. Ce travail est déjà engagé par nos services depuis plusieurs années. Des visites de courtoisies à domicile des plus fragiles seront proposées afin de partager des moments de convivialité, de lien social et surtout de veille.

Prestations des aînés et animations : dans le cadre de ses missions, le CCAS propose le portage des repas, la téléassistance, la géolocalisation ou l'aide à la mobilité. Les sorties, les voyages et les réunions sont maintenus. Une réflexion plus spécifique pour les jeunes retraités est en cours. En effet, les jeunes retraités souhaitent autre chose. Quoi ? On va essayer de le découvrir.

La santé nous a pris énormément de temps cette année. En 2023, les partenariats en faveur de la santé se sont multipliés : dépistage du cancer, création d'espace sans tabac dans la Ville comme devant les écoles, sensibilisation à l'activité sportive, information sur les maladies cardiovasculaires, café des aidants, ateliers mémoires. Des conférences ont été proposées et le salon de la santé a repris après un arrêt suite à la COVID. En 2024, nous avons quatre thèmes : la santé mentale avec la création d'un Comité de réflexion et le développement d'une équipe mobile de soins, la santé de nos aînés par le sport, gratuité du parc aquatique pour les plus de 65 ans, des séances de sport adaptées et des ateliers mémoire. Des groupes de parole seront mis en place pour les personnes atteintes de cancer afin de pouvoir partager leurs expériences. Des formations sont proposées aux agents de la Ville. Pour les agents d'accueil, une formation sur les personnes souffrant de trouble cognitif (comment les reconnaître ? Comment les recevoir ?). Il y a aussi une formation sur les gestes aux premiers secours. Dix agents seront formés début mars.

Aux affaires sociales, nous assurons bien entendu toutes les aides sociales légales. Ces aides s'adressent aux personnes âgées, fragiles, handicapées et dépendantes. L'aide sociale est du placement en maison de retraite, les obligations alimentaires, le forfait Améthyste, la domiciliation, le fonds social d'énergie, le FSL. Mais, ce sont aussi les dossiers d'APA, de MDPH ou de la Banque alimentaire.

L'aide légale n'est pas simplement un acte administratif, mais offre aux Raincéens un pôle de proximité. Une simple demande peut aboutir sur de graves problèmes de conflits familiaux, de problème de budget ou de droit non ouverts. La qualité du travail l'emporte sur la quantité. Ce genre de travail demande énormément de temps, mais on remet en route des familles en difficulté. Notre devise du CCAS est « accompagner jusqu'au bout les Raincéens, mais ne pas les assister ». Les aides financières sont rares. Elles peuvent être justifiées que si cette aide permet de rétablir une situation. En aucun cas, elle ne peut être pérenne. Ce n'est pas un complément de revenu.

Sur les logements, notre action est croisée avec l'EPT. Elle porte sur les réformes en matière de traitement de demandes de logement, d'information du demandeur. À cet effet, deux dispositifs sont réalisés : le plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur qui a été voté en Conseil Municipal, et la convention de passage en flux des logements. Les Commissions d'attribution sont donc de plus en plus rigoureuses sur les dossiers présentés. Une échelle de priorités est imposée aux Villes.

Voilà ce que je peux vous dire sur le CCAS. »

Mr le Maire : « Merci pour cet exposé complet. Alors les déplacements, on a voulu les mettre parce qu'on a voulu rappeler certains éléments majeurs. On ne rentre pas dans les détails, mais cela me paraît essentiel qu'on puisse reparler des déplacements. La parole est à Thomas VAUTRIN. »

Mr VAUTRIN : « Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues concernant les déplacements, nous avons obtenu la confirmation de l'arrivée de la ligne de bus 114 au Raincy. C'est une bonne nouvelle pour la Ville notamment en ouvrant la connexion aux gares du RER A en bus. Pour le RER E, l'extension jusqu'à La Défense se profile avec deux étapes d'abord en avril une connexion avec changement à Saint-Lazare sur la même ligne jusqu'à La Défense. À partir de septembre, il y aura une continuité directe de la ligne

jusqu'à La Défense. Cela va renforcer l'accessibilité de la Ville vers le pôle économique parisien. Il va aussi faciliter la vie pour certains étudiants qui travaillent chaque jour de l'autre côté de Paris et cela va renforcer également le nombre de connexions possible avec l'ensemble du réseau de métros et de RER. Concernant la ligne 11 de métro, nous allons nous concentrer dans un premier temps sur les connexions en bus avec la gare de Rosny-sous-Bois-Perrier afin de permettre au plus tôt aux Raincéens de rejoindre par les transports, par le métro.

En concertation et avec le soutien de l'État, nous restons fermement engagés pour le passage de ligne 11 par la gare RER du Raincy-Villemomble lors de son prolongement à Noisy-Champs. Ce prolongement peut être espéré dans son intégralité en 2030. Nous restons par ailleurs vigilants concernant la régularité et la fiabilité de la desserte RER et bus de la Ville du Raincy. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup pour ces éléments. Je pense que c'est important de se rappeler que les choses peuvent aller un peu plus vite quelques fois. Regardez la 114. Alors, peut-être que personne ici n'est concerné, mais de pouvoir aller avec une connexion directement à Vincennes c'est essentiel. Il y a plein d'étudiants. Tous les types de personnes qui travaillent peuvent aujourd'hui le faire. Le RER E, ce n'est pas septembre, mais décembre. Dès avril, on pourra aller à Porte-Maillot, à La Défense et à Nanterre. Ce sera tout de même un élément de plus. Puis, la ligne 11 n'est pas un dada. C'est une vraie préoccupation que de pouvoir poser les bases de l'avenir du transport et de la connexion avec le cœur de Paris et les sites universitaires de Noisy-Champs.

Je vais laisser la parole à un sujet qui va être brillamment décliné par Didier GERVAIS. Le sport, vous savez qu'on est en année olympique. Et donc, il va vous décliner tout ce qui est prévu pour cette année et il y a beaucoup de surprises positives. Merci, Didier. »

Mr GERVAIS : « Merci. Sur la partie sportive, on est bien sûr sur une année particulière avec l'année olympique en 2024, donc comme je viens de le dire ce sera une année olympique dans laquelle nous allons essayer de fédérer des événements sous le slogan ou l'accroche de « Le Raincy en forme olympique » pour associer un peu l'ensemble des initiatives qui sont déjà nombreuses dans tous les domaines au niveau de la Ville. On va essayer de fédérer ces initiatives et de les accompagner du mieux qu'on peut et d'encourager pour leur donner le maximum de succès. On a bien sûr une liaison avec le monde scolaire comme on l'a indiqué tout à l'heure avec des activités, des rencontres et des jeux scolaires qui auront lieu sur l'ensemble d'un mois entre mi-mai et mi-juin puis une exposition relatera l'ensemble de ces participations. Concernant les jeux scolaires, je souligne que plusieurs associations participent à ces initiations en milieu scolaire pour amener les enfants sur des pratiques sur lesquelles ils sont moins accompagnés ou pour découvrir des disciplines complémentaires au programme habituel sportif qu'on a en milieu scolaire. Tout cela est fait en corrélation avec l'Éducation nationale bien évidemment.

Le deuxième axe est d'accompagner les associations, donc on a demandé à toutes nos associations des programmes soit en lien avec leur fédération soit avec leur ligne départementale pour amener des animations sportives. On essaie de définir avec chacune d'entre elles une activité qu'on pourra mettre en valeur et l'associer à notre programme « Le Raincy en forme olympique ». On remercie à ce titre Sylvain et son équipe de l'ASNR qui nous a déjà fait une première activité fin janvier et Walter avec son équipe de l'association À Table pour laquelle on a eu une des participations importantes dès la fin janvier.

Sur les associations, nous allons décliner ce programme tout au long de l'année et on reviendra auprès des Raincéens pour indiquer les différentes dates qui se présenteront. Nous nous appuierons sur des dates un peu emblématiques qu'on a régulièrement au niveau sportif. Ce sont des organisations Ville notamment les 10 km et le Grand Bain pour lesquels nous essaierons de donner une dimension supplémentaire et particulière cette année. Nous nous associerons à la journée olympique nationale du 23 juin et à d'autres événements qui relieront le sport à d'autres valeurs essentielles de l'olympisme. Nous aurons donc des opérations un peu plus d'envergure au mois d'octobre avec Octobre Rose et avec le Téléthon puisque cela coïncide aux valeurs de l'olympisme et aux valeurs sportives.

Cela dépassera un accompagnement purement sportif puisqu'avec Annie nous travaillons sur des animations culturelles et sportives puisque l'olympisme encore une fois dépasse le strict domaine du sport. Et dans chaque domaine de compétence des élus ici rassemblés, nous essayons de trouver toutes les dates qui peuvent générer un intérêt et de fédérer autour de ce thème.

La santé bien évidemment, nous mettrons en exergue le poids du sport et de l'activité physique sur ce que nous ferons autour de la santé. À chaque fois, nous essaierons de qualifier ces événements et d'amener nos associations autour de cela. Donc, un accompagnement plus large.

On a deux autres éléments importants dans l'année, continuer à aménager et à accompagner certains aménagements dans nos équipements sportifs existants. Et, nous avons l'ensemble des études pour la rénovation du centre omnisport qui doivent être conduites cette année pour déboucher après sur des travaux de rénovation.

L'idée comme vous le voyez, c'est de l'animation durant l'année olympique, de l'émulation entre guillemets autour de ces données-là, des travaux structurels de maintien en condition opérationnelle de certains équipements, une réflexion sur des équipements de longue durée. En résumé, l'idée est d'utiliser le vecteur de l'année olympique pour augmenter la pratique sportive auprès des Raincéens et des Raincéennes, et faire bénéficier tout ce dynamisme à nos associations pour accompagner notre activité. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Je pense que c'est assez complet. Puis, cela permet de montrer qu'on fait feu de tout bois sur la question sportive qui se développe vraiment quand on regarde l'évolution des associations sportives. Le nombre d'adhérents est considérable et cela nous pose d'ailleurs des problèmes de disponibilité d'espace quelques fois.

Pierre-Marie SALLE, on voulait nous apporter une petite bouteille d'eau, mais vous en avez une grande. Merci beaucoup à Didier GERVAIS pour l'excellence de cette présentation.

Je vais laisser la parole à Annie SONRIER sur la culture pour terminer la présentation par secteur avant de laisser la parole à l'opposition ou à tout élu qui voudrait s'exprimer sur le rapport d'orientations budgétaires. Annie SONRIER. »

Mme SONRIER : « Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues en 2023, l'offre culturelle s'est poursuivie en direction de tous les âges. Là, je vais vous retracer les différentes actions qui ont été menées par la Ville en 2023 et bien évidemment je vais vous donner quelques projections sur 2024.

En 2023, il y a eu plusieurs manifestations. Des concerts ont été réalisés par le Conservatoire. C'étaient des concerts hors les murs. Vous avez eu le Ciné Plein Air, des concerts d'artistes dans le jardin Le Nôtre, à la médiathèque, dans nos salles. Il y a eu aussi via la médiathèque « La Nuit de la lecture » et « La Nuit des idées ». Quelques expositions ont animé aussi cette saison culturelle. Des expositions ont été placées sur les grilles de la médiathèque. Vous avez eu aussi des expositions sur le conservatoire et au parc Maunoury. Il y a eu le mois de novembre qui est toujours dédié à une personnalité qui a marqué son temps. L'année dernière en novembre 2023, c'était Louis PASTEUR et plusieurs événements ont animé ce mois de novembre. Nous n'avons pas oublié l'accompagnement des associations à travers différentes subventions : des subventions de fonctionnement, des subventions de démarrage et des subventions exceptionnelles.

Pour 2024, l'ambition en matière culturelle va se poursuivre. Vous avez quelques nouveautés et la liste n'est pas exhaustive. En juin, il y aura un concert sur le lac du lycée Schweitzer avec deux artistes de renom. Il s'agit d'André MANOUKIAN et Élodie FREGE. En avril, ce sera une première. Il y aura le mois jazz, donc mars avril. En septembre, il y aura aussi une première avec la convention Geek Pop. Vous aurez aussi comme l'année dernière des concerts, des expositions, des séances de cinéma et un flash mob musical par le conservatoire. L'année dernière, c'était à la gare du Raincy-Villemomble. Au mois de novembre, il y aura aussi une personnalité qui sera célébrée. Plusieurs acteurs culturels participent à son développement.

Je vais donc parler du conservatoire. Il y a la danse, le théâtre et l'EMAP. En ce qui concerne le conservatoire, il va continuer son développement autour des enfants. Il y aura des actions dans les

écoles. Un projet est à l'étude au conservatoire, donc ils mettront en place des actions pour une ouverture plus large au public et aussi pour l'accueil de musiciens amateurs. La médiathèque va rédiger un projet d'établissement pour une ouverture plus large au public. Je pense à la danse aussi. La danse moderne jazz participe au bien-être physique et moral de ses participants, de ses adhérents.

Le théâtre est aussi présent dans la Ville. Donc, il y a l'EMAP (École Municipale d'Arts Plastiques). C'est une école qui participe grandement à l'épanouissement de ses membres à travers la culture, le dessin et la peinture. Nous allons continuer aussi à aider, à accompagner les associations culturelles et caritatives par un soutien financier et nous mettrons aussi à disposition du matériel, donc le prêt de matériels et des salles.

L'année 2024 sera le 80^e anniversaire de la libération du Raincy. Comme chaque année, nous irons en Seine-et-Marne, mais il y aura une petite nouveauté qui est que la Ville du Raincy va accueillir les délégations de Seine-et-Marne et de l'Est parisien.

Pour finir, il faut savoir que le bien-être culturel des Raincéens reste une priorité pour la Ville à travers toutes ces manifestations, tous les projets qui sont innovants. On essaie de faire en sorte que la culture anime la Ville et continue à faire la joie des petits et des grands. Merci à vous. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup, Annie, pour ce développement complet du passé et du futur. Il y a une vraie continuité culturelle, merci. Je vais relâcher la parole à Sonia BEAUFREMEZ pour qu'elle termine et pour qu'elle vous apporte des compléments sur la partie commerce. »

Mme BEAUFREMEZ : « Merci, Monsieur le Maire. Comme j'avais commencé tout à l'heure et après j'ai perdu un peu le fil de ce que j'avais à dire, je vous prie de m'en excuser. Nous avons donc installé des restaurants suffisamment diversifiés pour que chaque famille raincéenne et extérieure se retrouve dans un cadre agréable. Plusieurs restaurants ont ouvert comme je vous le disais tout à l'heure : Bozen, Au Bureau, l'Insolite. Ce sont des restaurants très différents et très variés pour tout le monde. Les objectifs sont de développer l'attractivité pour les commerçants toujours de qualité en continuant à diversifier l'offre commerciale de manière générale et surtout par quartier. Nous avons pour objectif d'attirer un chef étoilé. On espère que cela va aboutir. Nous sommes en discussion avec la chambre des métiers pour l'implantation d'un centre de formation pour apprentis spécialisé dans les métiers de la restauration couplé à la création d'un restaurant d'application. La politique visant à dissuader certaines typologies de commerces à s'installer est un de nos axes principaux en utilisant les moyens mis à notre disposition pour œuvrer en ce sens.

Comme annoncé l'an passé, nous avons mis en place des concours cette année lors du Raincy Village qui ont mis en avant certains commerces entre autres les boulangeries et les fleuristes. Et, nous continuerons ce principe pour la mise en valeur de nos corps de métiers commerciaux. Nous avons redemandé à la MGP d'être soutenus comme centre-ville vivant. Nous redonnons donc la préférence à des centres de commerces locaux avec la participation de nos commerçants du Raincy en particulier les métiers de bouche, etc. Des actions spécifiques seront menées une nouvelle fois en direction de tous les commerces pour faire évoluer à terme la réglementation de circulation et de stationnement des véhicules de livraison. L'objectif est clair : pour améliorer les temps de thrombose en particulier avenue de la Résistance et au rond-point de Montfermeil.

Des communications spécifiques concernant les marchés seront engagées et une revue complète des manques éventuels de commerçants sur nos marchés forains se poursuivra.

Je vous remercie. Concernant les commerces, on a plein de touches sur des implantations de commerces pour remplir les commerces qui se sont libérés. Cela avance très bien. On a beaucoup de projets et de très belles propositions. Merci beaucoup. »

Mr le Maire : « Merci à Sonia BEAUFREMEZ. Sonia est sur le front tout le temps. Même quand elle est à l'extérieur, elle est tout le temps en train de téléphoner, d'agir, d'intervenir pour aller chercher des commerçants de qualité. On en bloque malheureusement certains parce que l'équilibre et la mixité des commerces qu'on veut ne correspondent pas toujours à ce qui se passe dans les communes voisines. Je

voudrais donc saluer son engagement qui est profond et d'une grande sincérité, donc merci beaucoup à Sonia pour son engagement comme tous les adjoints qui sont autour de moi.

Écoutez, la présentation du rapport d'orientations budgétaires est terminée. On va pouvoir passer au débat si certains d'entre vous souhaitent évidemment prendre la parole. Madame RAOULT. Est-ce qu'il y en a d'autres qui souhaitent prendre la parole pour exposer peut-être leurs orientations ? Madame RAOULT, vous avez la parole. Allez-y. »

Mme RAOULT : « Monsieur le Maire, je vais rebondir sur les propos de ma collègue, Sonia BEAUFREMEZ, qui met tout son cœur effectivement à relancer le commerce au Raincy. J'aurai simplement trois petites questions à lui poser ou à vous poser Monsieur le Maire. C'est quid d'Andromède ? Qu'est-ce que ça devient ? C'est quid du square au CIC où il ne se passe pas grand-chose et c'est quid également du remplacement du Verre d'Hugo par un kebab ? Je voulais savoir qu'elles sont les actions que vous comptez entreprendre et si vous auriez pu éventuellement faire une préemption ou pas ? Ça, c'est ma première partie d'intervention. Est-ce que vous voulez intervenir ou je peux poursuivre sur d'autres sujets ? »

Mr le Maire : « Allez-y. »

Mme RAOULT : « D'autre part, plusieurs riverains m'ont informée d'un climat au niveau de la Résistance justement au niveau de l'Andromède et des escaliers, car beaucoup de gens rôdent et des jeunes femmes sont suivies le soir et la nuit. Ne serait-il pas possible de mettre en place des rondes parce qu'il y a vraiment eu des incidents et j'ai peur que cela dégénère un soir avec des gens éventuellement alcoolisés. Je voulais vous en informer.

Ensuite également d'un point de vue du commerce, je vois – ce qui est une très bonne chose – que vous enrichissez la ville de gens, de sachants, de gens qui savent, de gens qui peuvent diriger une Ville effectivement et vous apporter toutes leurs techniques et leurs expertises. Simplement, je rejette un peu le temps où on avait des agents municipaux qui pouvaient organiser des braderies. Nous en avons trois au Raincy. J'aurais souhaité que Madame BEAUFREMEZ se penche, parce que c'était vraiment une animation qui faisait plaisir à la Ville, les Raincéens pouvaient se débarrasser de tout ce qu'ils avaient entassé. Et c'était également un moment d'échange. Je souhaiterais éventuellement que vous puissiez revoir votre décision et que nous en parlions ensemble éventuellement afin que nous puissions relancer ces animations qui plaisaient beaucoup aux Raincéens. Ça, c'est ma dernière intervention au niveau du commerce.

Après, je voulais parler du pôle culturel. Je vais faire très peu. J'avais simplement besoin d'intervention pour remettre un petit peu les choses dans l'ordre. Les travaux de démolition de l'ancien centre culturel ont commencé en décembre 2017. En septembre 2018, vous augmentiez le budget à 11,50 M€ et nous en sommes à 23 M€. Est-ce que la destruction de l'édifice est comprise dans ce prix et quel est-il ? Parce qu'en fait à ce jour, nous n'avons pas le détail des dépenses et des financements. D'autre part, je pense que vu les problèmes de sol et le fait qu'on n'ait pas fait d'étude de sol le projet était un peu ambitieux tant vous étiez pressé de faire un très bel édifice ce qui est tout à votre honneur bien évidemment. Qu'en est-il au niveau surface et capacité par rapport à l'existant que vous aviez prévu ? D'après ce que je vois, c'est tout de même un projet à la baisse et un coût à la hausse, et 8 ans sans culture, sans spectacle de fin d'année pour les enfants, des écoles, pas de pièce de théâtre alors que vous avez trouvé d'autres alternatives. Vous avez fait de belles choses dans l'église. Je ne doute pas de cela. Nous avions à l'époque une salle de spectacle de 500 places, différentes salles d'activité, d'un gardien sur place pour sécuriser et entretenir ce joyau de la Ville. Un projet de rénovation chiffré à moins de 9 M€ avait été ficelé pour le projet de 2014. Vous avez décidé de faire autrement, tel est votre choix. Vous en aviez tout à fait le droit puisque vous preniez les clefs de la Ville. J'espère simplement que vous avez conservé la plaque commémorative de Thierry Le Luron qui a été dévoilée en présence de sa maman. Très concrètement quid de la superficie, de la capacité par rapport à Thierry Le Luron ? Si c'est à peu près la même chose, la même capacité, pourquoi ne pas l'avoir rénové tout comme c'était prévu par

Éric RAOULT plutôt que d'entraîner la Ville dans des projets, à mon sens, surdimensionnés, surtout extrêmement coûteux ?

Avec cet argent, nous aurions pu tout à la fois rénover le centre culturel et faire des investissements structurels autres, rénover le centre de loisirs, éventuellement la maison des jeunes. Nous avons une population qui rajeunit au Raincy et nous devons leur apporter des réponses, une attention toute particulière. Je regrette que vous ayez fait le choix de privilégier un bâtiment municipal aux dépens d'autres investissements à destination des jeunes et priver les Raincéens de la culture depuis 2017. Nous avions des concerts, des pièces de théâtre dans un bâtiment à cœur ouvert qui méritait une seconde vie. Vous avez fait un autre choix. Je le déplore. Merci, Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Merci, Madame. D'autres prises de paroles ? Je répondrai à l'ensemble des éléments. Je vois Monsieur PEREIRA et après Monsieur SALLE. Allez-y. »

Mr PEREIRA : « Alors un premier point sur la forme et un peu de légèreté. Vous avez terminé votre rapport comme souvent avec le mot « excellence » et l'excellence est un très joli mot, mais le problème avec ce mot c'est qu'il ne pousse pas vraiment à s'améliorer. Nous allons bien évidemment voter pour la présentation de votre rapport parce que vous l'avez effectivement longuement présenté. On pourra déplorer le manque de débat, le format même de ce Conseil où chacun des élus présente ses remarques et vous donnez vos réponses à la fin. Cela ne fait pas vraiment l'objet d'un débat.

Encore une fois, on aurait aimé être intégrés tous autant qu'on est autour de cette table dans la construction de cette vision. Vous le savez, vous devriez plutôt mutualiser nos réflexions et nos intelligences plutôt que de, encore une fois, monter des murs contre nous. Vous pourriez, je vous rassure, travestir à plaisir mes propos comme à votre habitude juste à la fin de mon intervention. Mais sachez que mes propositions et mes interventions sont toujours empreintes de disponibilité et de proposition pour accompagner la Ville, et pour nourrir la réflexion de ce Conseil. J'aimerais que cela soit dit. Vous ne pouvez pas à chaque fois montrer du doigt des Conseillers municipaux qui ne se manifestent pas et de la même manière vous plaindre quand ils se manifestent.

Maintenant un deuxième point sur le fond. Vous avez fait une magnifique déclaration de vœux pieux dans votre rapport qui pour certains points, et cela va vous faire plaisir, sont très pertinents franchement, rarement, mais il y en a. Mais en vrai ce qui me questionne ou ce qui nous questionne, c'est la fiabilité de vos vœux. L'histoire a montré que vous aviez du mal à réaliser vos projets. Nous n'avons toujours pas de visibilité sur le financement du centre culturel ni même le projet que nous vous réclamons de nous présenter depuis 2020, depuis le début du mandat. Nous n'avons aucun plan de remise en état de nos routes. Nous n'avons toujours pas de plan d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et pourtant nous allons accueillir une épreuve paralympique. »

Mr le Maire : « Je suis désolé, je ne veux pas vous couper, mais là c'est une information que personne n'a. Seul vous l'avez. On a une épreuve olympique au Raincy. Écoutez, c'est grâce à vous sûrement et à votre proximité avec les décideurs. Je ne veux pas vous couper. »

Mr PEREIRA : « C'est ce que vous avez fait. Vous abordez la mobilité sans prendre en compte du tout la multimodalité. Nos écoles manquent cruellement d'investissements et notamment en termes de sécurité. Nos équipements sportifs sont vieillissants et pas uniquement le centre culturel. Je vais en arrêter là pour ma liste à la Prévert.

Vous l'avez compris, nous regrettions le manque d'ambition pour la Ville et surtout pour tous les Raincéens. On n'a pas l'impression que tous les Raincéens sont représentés dans votre projet, mais vous êtes sûrement contraint par votre aveuglement à l'excellence qui vous empêche d'imaginer que vous pouvez vous améliorer. »

Mr le Maire : « Dans d'autres instances, cela ne se passerait pas comme ça. Monsieur, regardez-moi. Regardez-moi quand vous parlez. Regardez-moi. Ayez le courage. Dans d'autres instances, cela ne se

passerait pas comme ça. »

Mr PEREIRA : « Je ne manque pas de courage, mais je ne suis pas obligé de vous regarder. »

Mr le Maire : « Faites comme vous voulez. De toute façon, c'est vraiment d'une bassesse qui correspond à votre personnage. Je vous ai reçu. J'ai voulu discuter avec vous pendant une heure et demie. On est d'accord. »

Mr PEREIRA : « Oui et j'étais présent. »

Mr le Maire : « Et, vous étiez présent. »

Mr PEREIRA : « On a discuté. »

Mr le Maire : « On a discuté et que se passe-t-il derrière ? Vous ne retenez rien. C'est vide. Vous ne retenez rien. »

Mr PEREIRA : « Ce n'est pas parce que je ne suis pas d'accord avec votre manière de fonctionner. »

Mr le Maire : « On peut ne pas être d'accord, mais on peut s'exprimer différemment. »

Mr PEREIRA : « Entre votre raisonnement, vos actions et vos mots qui en l'occurrence sont d'une bassesse, je ne vous ai pas attaqué personnellement. »

Mr le Maire : « Si Monsieur. Cela veut dire que vous ne comprenez pas le français. Vous ne comprenez pas la définition des mots. Ce que vous avez dit tout à l'heure, c'est honteux. »

Mr PEREIRA : « Je ne vous permets pas. »

Mr le Maire : « Monsieur PEREIRA, c'est honteux. »

Mr PEREIRA : « Je ne vous permets pas. »

Mr le Maire : « Vous ne me le permettez pas, mais je me le permets parce que ce que vous avez dit est honteux. Ce sont des attaques innommables dans un Conseil Municipal. »

Mr PEREIRA : « OK. »

Mr le Maire : « Innommables vraiment. Mais enfin, vous vous croyez où ? »

Mr PEREIRA : « Je ne sais même pas de quoi on parle. »

Mr le Maire : « On vous respecte. Vous voyez, vous ne savez même pas ce que vous dites et c'est ça le problème. »

Mr PEREIRA : « Non, je pense que comme toujours vous travestissez mes propos. »

Mr le Maire : « Mais non, mais personne ne comprend rien à ce que vous dites. Je vous le redis. Personne ne comprend rien de ce que vous dites. »

Mr PEREIRA : « Ne parlez pas à la place des autres, Monsieur GENESTIER. »

Mr le Maire : « Attendez, on se voit en majorité et tout le monde me dit : on ne comprend rien. »

Mr PEREIRA : « Et, tout le monde me dit qu'on ne comprend pas ce que vous dites non plus. C'est dingue. »

Mr le Maire : « On ne comprend pas quoi ? »

Mr PEREIRA : « Ce que vous dites non plus. C'est dingue. »

Mr le Maire : « Arrêtez. Regardez, vous sortez de la maternelle. »

Mr PEREIRA : « Je me mets à votre niveau, Monsieur GENESTIER. Je me mets à votre niveau. »

Mr le Maire : « Allez, c'est terminé avec vous. On est d'accord. C'est fini. On arrête parce que franchement tout peut bien se passer et vous faites comme ceux qui ne sont pas là. On fait des attaques basses et on ne s'arrête pas, et on ne se rend même pas compte de ce qu'on fait. On est au Conseil Municipal du Raincy. Cela mérite un peu plus d'intelligence quand même et du respect. Bien sûr, vous ne savez même pas ce qu'est le respect. Quand même, il y a une limite vraiment. Faites vos : hein, hein. Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Merci. Je vais soulever un certain nombre de points dans ce débat d'orientations budgétaires. Je ne vais pas reprendre naturellement tout ce qui a été longuement présenté par les différents intervenants.

Je voudrais faire une première remarque. J'ai un petit peu honte d'attaquer le parti de Monsieur PEREIRA tout de suite après, mais je voudrais quand même rappeler que la suppression de la taxe d'habitation a été dramatique pour les collectivités locales parce qu'une collectivité locale a sa souveraineté par la maîtrise de ses ressources. Comme ces ressources lui sont affectées directement par les collectivités, c'est très différent que de voter un taux. Alors à cet égard et compte tenu du fait que l'avenir n'est pas sûr, je ne suis pas certain que ce que je vais dire n'est pas démagogique et qu'il faille bien que ce soit juste symbolique, mais je ne suis pas certain qu'il faille baisser les taux pour les années à venir. Je voulais aussi faire une remarque pour défendre les municipalités passées parce que vous parlez du désendettement de la Ville. Alors, je voulais rappeler que la Ville n'était endettée que par du taux fixe à la Caisse d'Épargne et qu'elle est passée à côté de tous les emprunts toxiques qu'on a connus à cette époque-là. Elle n'était pas endettée uniquement pour les investissements. Il est vrai que la Ville s'est complètement désendettée et il est vrai aussi, ce que je dis chaque année – alors j'espère que cette année on sera à un meilleur niveau – mais chaque année vous faites à peu près entre le tiers et le quart des investissements que vous prévoyez dans votre section d'investissement. D'ailleurs, on l'a vu dans le tableau que vous avez présenté sur les différentes années.

Je voudrais quand même décerner à la Ville un satisfecit sur les dépenses de fonctionnement et notamment sur les dépenses de personnel. Je vous avais dit que je ne croyais pas que vous en arriveriez à ce niveau-là. Il est vrai que vous y êtes arrivé. Mais, je me permets d'insister. Vous nous avez annoncé des embauches. Acceptons-en l'augure, mais je pense que la Ville manque de cadres A notamment et manque de personnels d'encadrement.

Alors concernant la capacité d'autofinancement, on revient sur ce que je disais sur la baisse des taux. Elle est correcte. Elle est positive, mais elle n'est pas exceptionnelle. Je pense qu'il faut suivre l'évolution des dépenses et des ressources.

Je voudrais faire une remarque sur vos projets puisque c'est un débat d'orientations budgétaires. Je suis tout à fait favorable au projet sur la vidéoprotection et j'accepte l'augure que vous avez fait un gros effort au niveau des crèches. Je voudrais quand même rappeler deux manques cruels. Ce sont des

places de parking. Je pense que pour le commerce le plus important est que les gens puissent stationner. Pour moi, l'ascenseur de la Mairie devrait être une priorité et la pression sur la SNCF pour les ascenseurs. J'ai dit un satisfecit pour les crèches, donc je voudrais dire que suite à ce qu'a dit le Président de la république. Je pense qu'il faudrait aider les familles dont les deux personnes travaillent et qui veulent avoir des enfants à avoir l'assurance qu'ils trouveront une garde collective ou privée, mais qu'ils trouveront une garde pour leurs enfants au Raincy.

Je voudrais terminer sur la loi SRU parce qu'il est vrai qu'on paie beaucoup. Je rappelle qu'en début de mandat j'avais dit qu'il serait bien de recenser les immeubles insalubres, de les exproprier et d'y mettre des logements sociaux ce qui nous permettrait de répondre à la loi SRU pour moi inique sans dégrader ou déplacer la sociologie de la Ville. Enfin, on peut en parler autrement. Je le redis à chaque débat. Merci. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Voilà, il y a des choses très concrètes. Je suis d'accord. Je ne suis pas d'accord. Je voudrais une évolution. Je regrette, etc. Je trouve que là on est au cœur même de ce qu'est un débat d'orientations budgétaires. Il faut qu'on arrive à se comprendre vraiment.

Je suis désolé du ton que j'ai pris auprès de Monsieur PEREIRA, mais quand même il faut qu'on arrive à se comprendre. Ce n'est pas possible. Je suis prêt à répondre à toutes les questions, mais encore une fois si ce n'est que du général... Regardez le sport, on se dit : Ça va. Ça ne va pas. Et pourquoi cela ne va pas ? Et quoi concrètement. Quoi ? Le foot, le tennis, les sports d'équipe, les sports individuels, etc., mais qu'on aille au cœur du sujet. Là, on n'a pas tout exposé, mais je voudrais quand même apporter quelques réponses.

Madame RAOULT nous a alertés sur des sujets de sécurité le soir au carrefour Gambetta. On a eu cette alerte notamment en proximité du CIC, la police municipale nous a fait de nombreux retours sur le sujet. Il y a des individus et d'ailleurs un a été arrêté juste en dessous du CIC.

Vous nous citiez des magasins. Je parle à la place de Sonia. Il y avait Andromède. On est dans le cas d'un magasin où un bail a été signé entre un sortant et un entrant. Vous savez qu'ils n'ont aucune obligation de venir en Mairie ni voir l'Adjointe ni voir le Maire. Quand cela se passe comme ça et qu'on n'est pas d'accord avec l'installation d'un type de magasin, on leur dit : On ne veut pas de vous. Je le dis devant la caméra ce n'est pas simple, mais on le fait tous les deux. Puis, on leur dit qu'il faudra qu'ils trouvent ailleurs. In fine, on y arrive. C'est le cas typique Madame RAOULT. Andromède, c'est ça. Alors, on a plusieurs options, mais on en a une en particulier qui devrait être signée, mais qui n'est pas encore signée, pour faire qu'il n'y ait pas d'intermédiaire. On ne remplace pas les agences immobilières, mais l'objectif est de piloter cela. Sonia le fait vraiment avec brio. Encore une fois quand un kebab s'installe, et c'est la première fois en 10 ans qu'un kebab s'est installé sous notre mandature, sous les deux mandatures, on est sous cinq procédures. Les contrôles d'hygiène ont été permanents. Et, je ne veux toujours pas de ce type de magasin. Ils ne viennent pas voir le Maire en disant : On s'installe. Puis, il y a des gens qui vendent leur bail et on est là-dessus. C'est la raison pour laquelle avec la Métropole, vous le savez, qu'une foncière a été mise en place avec 24 M€. Les cinq premiers commerces entrant dans la Métropole ont été signés. Le Raincy va le faire pour voir si on peut via la Métropole racheter soit les murs soit le bail et faire qu'on puisse aller chercher un commerce qui correspond à ce que nous souhaitons. Encore une fois, on ne va pas dire précisément quel est le type de commerce. Sonia n'a pas voulu le dire parce qu'elle est extrêmement modeste. Son acharnement à pouvoir aller chercher des commerces de vêtements pour homme, pour femme et de qualité, je pense que cela va payer. On ne peut pas le dire là parce que ce n'est pas encore signé, mais cela va payer. On devrait en avoir au moins deux lorsqu'on souhaite toujours avoir du commerce de restauration et on en a eu. Puis, certains autour de la table y vont et c'est normal que vous alliez dans les restaurants du Raincy. Aujourd'hui, on a le choix. Avant, on n'avait pas le choix. Ce n'est pas une critique de mon prédécesseur. C'est l'évolution de l'action qui a été menée et simplement des ressorts des uns ou des autres. Donc, cela nous paraît important de pouvoir dire cela. La braderie, on l'a prise en compte. Ce n'est pas dans notre programme culturel.

La braderie est une animation, donc on ressortira effectivement avec une braderie. Ce qu'on souhaite, c'est trouvé la bonne mesure pour que ce soit plutôt orienté vers les Raincéens et avec une population qui correspond un peu au Raincy pour que les gens puissent parler avec des Pavillonnais, des Livryens, des Gabiniens, des Villemomblois, etc. C'est ça notre credo.

Vous avez parlé du pôle culturel, je suis vraiment désolé de dire que tout le monde a des chiffres en disant 10 M€, c'était 11 M€, etc. C'étaient des chiffres qui étaient sortis à un moment par l'Adjoint qui était en charge du sujet et qui malheureusement n'est plus là, autour de la table. Le seul chiffre qui est valable aujourd'hui de comparaison est celui des appels d'offres. C'est au moment où les appels d'offres ont été lancés. Les réponses aux appels d'offres sans tout prendre en compte c'était quasiment 16 M€ plutôt que de dire de façon acharnée que c'était 10 M€, 11 M€ maintenant c'est je ne sais pas quoi, 23, 25, etc. Évidemment, on vous donnera tous les éléments sur le sujet.

Quant à la plaque de Thierry Le Luron Madame RAOULT, sachez que – vous pourrez venir dans mon bureau – que j'ai plusieurs plaques et j'ai collecté toutes les plaques de souvenir de la Ville pour être certain qu'elles ne soient pas perdues. La plaque de Thierry Le Luron est dans mon bureau et elle sera reposée dans le pôle culturel qui aura un autre nom, mais il y aura une salle et un ensemble Thierry Le Luron à l'intérieur. Cela en fait partie. Il y a une commémoration, une plaque commémorative d'enfants qui avaient été raflés pendant la guerre sur l'ancien collège.

Cette plaque est juste à côté de mon siège. Je la vois en permanence et très clairement cette plaque sera reposée quand on aura trouvé le bon endroit quasiment identique à là où elle était positionnée. Et, il y en a d'autres. On a l'œuvre de Monsieur JACOB ce prisonnier qui était dans le pôle culturel. Tout cela a été mis de côté. Il y a cette princesse de 1882, ce buste en marbre blanc, etc. Tout cela a été mis de côté. Ce n'est pas simple d'ailleurs de mettre de côté tout cela.

Après, vous nous avez parlé de différents sujets en disant : Il faudrait faire une MJC. Je pense qu'on peut en parler, mais on s'aperçoit que les temps ont évolué. Ce ne sont plus les mêmes. Regardez, on fait des escapes games et cela fait un carton. Et pourtant il y a 10 ou 15 ans, on ne pouvait pas faire d'escape game. C'est parce qu'on s'est mis dans le mouvement de ce qu'attendent les jeunes, les moins jeunes, les familles, etc. Je pense qu'il faut qu'on puisse parler de cela.

Quant à l'expression sur l'excellence, « l'excellence ne pousse pas à s'améliorer », tendre vers l'excellence permet forcément à chacun de tendre vers une amélioration. C'est évident. On ne dit pas que tout le monde est excellent et que toute notre politique est excellente. Mais, l'excellence permet de se bouger et de bouger tout le monde comme un objectif. C'est ça qui est important.

Vous avez raison sur les questions de mobilité et d'accessibilité notamment des bâtiments, nous ne sommes pas allés assez vite pour des raisons plutôt techniques d'ailleurs et nous avons mis au budget - Monsieur le Directeur Général des Services me le rappelait – l'ascenseur de la Mairie. J'espère qu'il sera terminé à la fin de l'année 2024 et que nous aurons également les accessibilités dans d'autres sites.

La multimodalité, vous l'avez évoquée. Là, les bras m'en tombent. Si vous ne soutenez pas le métro comme un élément de multimodalité au regard du RER E, je ne sais pas ce qu'il faut faire. Lorsque les plans vélos que nous avons posés dans le cadre de l'accessibilité vélo de notre Ville et du travail qui est en train d'être fait dans le Vélopolitain dans le cadre des études qui sont faites par Grand Paris Grand Est, c'est justement pour mailler le territoire sur la partie vélo.

La sécurité dans les écoles, c'est presque une atteinte ad hominem franchement. On peut faire encore plus, mais à ce moment-là aidez-nous. Faites-en sorte que le plan Vigipirate soit parfaitement respecté par tous les acteurs parce que j'ai encore signé une lettre hier ou ce matin, je ne sais plus, en direction des écoles pour dire qu'il était interdit que les voitures restent sur les parkings intérieurs ou en proximité des écoles parce que c'est interdit par Vigipirate. Il faut impérativement assurer la sécurité à la fois des enseignants, des enfants, etc. Mais là, on n'entend pas les sons de cloches. On n'entend pas ces éléments-là. Donc qu'on puisse nous dire qu'on manque d'ambition, Écoutez ce sont des mots, mais qui ne raisonnent pas par rapport à quelque chose d'existant.

Quant à Monsieur SALLE quand il me dit qu'il ne souhaite pas une baisse de taux, je vous comprends parce que cela s'additionne. Cette année, on va baisser de 0,40 % si on maintient effectivement cette idée. Cela va s'additionner aux autres années. C'est évident. Nous pensons qu'il faut aussi montrer l'exemple à nos habitants sur ce sujet.

Les investissements, vous le dites à chaque fois et je vous le dis vous avez raison. Nous calons des investissements et nous ne dépensons pas tout. Il y a peut-être aussi une volonté de faire qu'on puisse garder des sommes pour les investissements pour faire que quand on en a besoin on n'a moins d'emprunts.

En particulier concernant le personnel, et vous l'avez dit, il faut des cadres A. Les cadres A, nous sommes avec le Directeur Général des Services en train de mettre en place toute une série d'embauches de cadre A pour que le pilotage soit un peu plus fin notamment sur certains secteurs du personnel.

La vidéoprotection, vous vous en êtes satisfaits et de la crèche aussi. Cela personne n'en a parlé. Sur les parkings, on est en train d'achopper sur notre politique de parking parce qu'on essaie de trouver la bonne formule de concessionnaire pour faire que la Ville n'ait pas à investir 3,50 M€ dans le parking de l'avenue de la Résistance et que nous n'ayons pas à sortir le 1,40 M€ qui nous est demandé pour le parking de l'avenue Thiers. Clairement, je pense que d'ici un mois, en tout cas j'espère et je me retourne vers le Responsable administratif du sujet, nous aurons trouvé les solutions. L'ascenseur au-delà de la Mairie Monsieur SALLE, c'est celui de la SNCF comme vous le dites.

Très clairement, nous avons réécrit avec le Maire de Villemomble à la Présidente de la Région et à la Présidente d'Île-de-France Mobilité pour que les choses soient assurées pour la fin 2024 au plus tard.

Je voulais simplement non pas répondre, mais donner quelques éléments. Je pense que si on arrive à faire ce travail comme nous l'avons fait finalement dans une ambiance meilleure que dans d'autres Conseils Municipaux du Raincy – je ne sais pas pourquoi d'ailleurs – cela nous permettra, je pense, d'avancer. Je pense aussi que nous avancerons dans les Commissions que nous réunissons quand même assez souvent.

Alors, il n'y a pas de vote pour ou contre le rapport d'orientations budgétaires. Il y a un vote pour acter le fait que vous ayez eu un rapport d'orientations budgétaires et un débat d'orientations budgétaires. Alors, je ne vous oriente pas. Vous pouvez voter ce que vous voulez, mais si vous votez contre cela veut dire que vous n'auriez pas assisté au débat. Cela peut être possible, mais enfin je ne crois pas. Si vous vous abstenez, cela veut dire que vous êtes dans la négation du rapport d'orientations budgétaires présenté. Il s'agit juste d'acter le fait que... On n'est pas sur un vote classique comme nous avons pu l'avoir dans les précédentes délibérations. Je voulais qu'il en soit ainsi. Je pose la question. Qui est pour acter le fait que nous ayons eu un rapport d'orientations budgétaires et un débat d'orientations budgétaires, donc qui est pour ? Je pense unanimité, me semble-t-il. Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? Pas de NPPV ? Il en est ainsi décidé en tout cas appliqué. Merci beaucoup.

Madame RAOULT, c'était sur quoi ? »

Mme RAOULT : « Je crois que vous avez mal compris mon propos. J'ai simplement voulu dire, et à la fin je me suis certainement mal exprimée, que l'argent qui allait être mis, les 23 M€ a priori pour l'instant pour le centre culturel, je pensais qu'on aurait pu l'affecter dans d'autres réalisations d'investissement au Raincy tout en rénovant le centre culturel. C'était le sens de mon propos. Merci beaucoup. »

Mr le Maire : « Très bien, merci, Madame. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES, PRIS PART AU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ET ATTESTE DE SON EXISTENCE, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

ARTICLE UNIQUE : DE PRENDRE ACTE du débat consécutif à la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2024, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2.2- Engagement de la Ville du Raincy dans le fonds « Équipements structurants » lancé par la Métropole du Grand Paris

Mr le Maire : « *Ensuite, je vais laisser la parole pour le point 2.2 engagement dans le cadre du fonds d'investissement « équipements structurants » à la Métropole du Grand Paris. Je laisse la parole à Montasser CHARNI qui va me la demander. »*

Mr CHARNI : « *Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues lors de votre présentation du ROB tout à l'heure, vous avez évoqué l'encours d'endettement de la commune. Je tiens à rappeler le chiffre. On est à 49 € par habitant, c'est-à-dire qu'on est à un chiffre qui est 20 fois inférieur à la moyenne des Villes de la même strate. Cela veut dire qu'on a une gestion financière de la commune qui est parfaitement exemplaire. C'est dans le cadre de cette gestion exemplaire que Monsieur le Maire, l'équipe municipale et les services de la Ville que nous remercions très chaleureusement lancent de manière très régulière une véritable chasse aux subventions.*

La délibération qui vous est présentée aujourd'hui s'inscrit parfaitement dans ce schéma. Comme vous le savez, nous avons des dispositifs de subventionnement qui sont généraux et d'autres qui sont spécifiques liés à la spécificité du projet. Dans le cadre du dispositif général, cette délibération vise à obtenir des fonds auprès du fonds « équipements structurants ». Ce dispositif de fonds « équipements structurants » est en réalité piloté par la Métropole du Grand Paris comme vous le savez. Il permet de rééquilibrer le dynamisme, l'attractivité territoriale dans lequel s'insère notre commune. Vous noterez que dans le cadre de cette demande de subvention on a un pôle culturel qui va avoir un rayonnement qui va dépasser bien au-delà le territoire de notre commune à la fois sur le plan musical, sur le plan cinématographique sur le plan théâtral et aussi comme Monsieur le Maire a pu vous le présenter dans le cadre de prise de parole antérieure sur le plan du lyrisme avec un partenariat que nous espérons pouvoir finaliser avec l'Opéra de Paris.

Nous vous proposons d'acter et de voter pour cette délibération, et nous reviendrons vers vous par la suite pour vous proposer d'autres dispositifs de subventionnement plus spécialisés notamment le dispositif régional de soutien à l'investissement qui est piloté par la Région Île-de-France. On a un autre dispositif également qui s'inscrit lui aussi dans le cadre de la Métropole du Grand Paris qui est le projet « Partage ton Grand Paris ». Tout cela va nous permettre de réduire de manière extrêmement substantielle le coût de la construction de notre pôle culturel étant précisé que sur la base de cette seule subvention on peut atteindre un taux de 20 % de subventionnement qui pourrait nous être apporté. Donc 20 % du coût total du pôle culturel, c'est un chiffre qui est extrêmement fort. Voilà mes chers collègues. »

Mr le Maire : « *Merci beaucoup pour la clarté de cet exposé. C'est une demande de subvention à la Métropole, mais il était important de ramener les sujets à leur valeur. Est-ce que vous avez des questions ? Pas de question, on va passer au vote. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie. »*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

Article 1 : AUTORISER Monsieur le Maire à entamer les démarches auprès de la Métropole du Grand Paris pour bénéficier du Fonds d'investissement « Équipements structurants ».

Article 2 : AUTORISER Monsieur le Maire a demandé les subventions et à signer tout document s'afférant au Fonds d'investissement « Équipements structurants ».

2.3– Engagement de la Ville du Raincy dans le cadre de l'Appel manifestation d'intérêt « Centres-Villes vivants » lancé par la Métropole du Grand Paris.

Mr le Maire : « Je vais laisser la parole à Sonia BEAUFREMEZ pour presque la même chose, mais le sujet n'est pas le même puisque c'est une demande de subvention à la Métropole du Grand Paris. La parole est à Sonia BEAUFREMEZ. »

Mme BEAUFREMEZ : « Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à participer avec le soutien de l'EPT à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la Métropole du Grand Paris sur les « Centres-villes vivants ». La Ville a déjà participé et obtenu cette aide. Pour la première partie de l'avenue de la Résistance, nous avions obtenu une subvention de 350 000 €. Cet AMI concerne les projets visant à redynamiser les centres-villes et ayant pour but la dynamique commerciale et artisanale, le développement économique et la qualité du cadre de vie. La candidature de la Ville porterait donc sur la finalisation des travaux de l'avenue de la Résistance, de Gambetta à Thiers et de Thiers au Plateau. La candidature de la Ville porterait sur cette finalisation de travaux, la mise en place des assises du commerce et la création d'une plateforme en ligne pour les commerçants du Raincy.

Ces projets correspondent à la démarche engagée par la Métropole en termes de redynamisation et de développement économique. Ils profiteront directement aux commerçants de la Ville et permettront une parfaite communication entre eux et la commune. La participation à cet AMI rejoint notre politique globale en faveur des commerçants. Merci. »

Mr le Maire : « Merci à Sonia. Écoutez, voilà une demande de subvention. On aimerait bien avoir 500 000 €. C'est un voeu pieux, mais on espère qu'il sera transformé compte tenu de nos excellentes relations avec la Métropole. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie. »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

Article 1 : AUTORISE le Maire à inscrire la Ville du Raincy à l'appel à manifestations d'intérêt « Centres-Villes Vivants » lancé par la Métropole du Grand Paris.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire a demandé les subventions et à signer tout document s'afférant à l'appel à manifestations d'intérêt « Centres-Villes Vivants »

3.1 – Crédit de dépenses pour les nouveaux événements culturels

Mr le Maire : « Crédit de dépenses pour les nouveaux événements culturels. La parole est à Annie SONRIER. »

Mme SONRIER : « Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, la délibération que je présente devant vous concerne la création de tarifs qui n'existaient pas auparavant. Comme je l'ai annoncé dans le ROB tout à l'heure il va y avoir une programmation culturelle assez riche. Dans cette programmation à l'occasion du mois musique, nous aurons un pack mois musique avec un tarif préférentiel de 15 %. Il faut noter que ces 15 % seront appliqués uniquement sur les prix cumulés de l'ensemble des prestations qui sont payantes. Vous avez l'exemple dans vos documents que je vais vous lire.

Pour un pack de 6 spectacles payants, c'est-à-dire 2 concerts, 3 séances de cinéma et une conférence, le tarif normal est de 46 € et avec le pack (15 % de réduction) le prix serait de 39,10 €, donc arrondi à 39 €. Là, c'est pour le tarif normal. Pour le tarif réduit, 40 € et le pack serait de 34 €. Le tarif moins de 18 ans de 36 € serait de 30,60 € arrondi à 31 € avec le pack. Cette année le mois musique sera consacré au jazz. Je répète que le mois jazz sera en mars avril.

Mis à part ce mois jazz, nous avons la convention Geek Pop que je vous ai présentée tout à l'heure. Cela aura lieu au mois de septembre avec la mise en place de tarifs pour les exposants et pour le public. En ce qui concerne les exposants, nous allons appliquer un tarif pour les 2 m de 40 €. Dans ces 40 €, il y aura une table, deux chaises et une grille. L'électricité sur le stand sera à 5 € et il y aura aussi un prix pour le matériel supplémentaire qui sera appliqué à hauteur de 5 €. Dans le matériel supplémentaire, on retrouve les chaises, les tables et les grilles. En ce qui concerne le public, nous avons un tarif pour les tranches d'âge de 5 à 15 ans, un tarif pour les 15 ans et plus, et pour les moins de 5 ans c'est gratuit. Je reviens sur le tarif des 5 à 15 ans. Le tarif plein sera à 5 €. S'il y a un pass 2 jours pour les 2 jours, le tarif passera à 8 €. Les Cosplay seront à 3 € et s'il y a un pass de 2 jours pour les Cosplay ce sera à 5 €. En ce qui concerne le tarif pour les 15 ans et plus, le tarif plein est de 8 €. S'il y a un pass 2 jours, ce sera 13 €. Les Cosplay seront de 5 € et s'il y a un pass 2 jours pour les Cosplay ce sera 8 €. Toujours les moins de 5 ans sont gratuits. Voilà ce que je pouvais vous dire sur les tarifs. »

Mr le Maire : « Merci, Annie SONRIER, pour cet engagement et cette passion pour les tarifs culturels. On a vu qu'il y a eu un engouement tout autour de la table, mais il faut y passer, il faut faire en sorte que les gens soient poussés à venir à nos nombreux spectacles. Encore vendredi dernier, c'était de belle qualité. Puis, on en a quasiment toutes les semaines, donc la culture est toujours présente. Merci en tout cas. Je ne suis pas sûr qu'il y ait des questions ? Si, Madame RAOULT, Monsieur SALLE, Monsieur PEREIRA. Alors, attendez. Monsieur PEREIRA, allez-y. »

Mr PEREIRA : « Merci. Alors déjà, je voudrais féliciter l'enthousiasme de Madame SONRIER dans son acharnement à mettre de la culture dans la Ville avec les difficultés de pouvoir le faire sans effectivement le centre culturel. Et, ce n'est pas une attaque. C'est un vrai compliment. D'ailleurs, j'en profite pour féliciter les équipes de la Ville qui doivent jouer d'ingénierie pour trouver des solutions pour animer la culture au Raincy.

On va s'abstenir pour cette délibération pas sur le contenu, mais plus sur le fond. Encore une fois, on n'a pas pris part à votre plan de programmation ni à l'étude des prix ni à aucune information, donc de fait on s'abstiendra, qui sont encore puisque c'est la gestion que vous faites de la Ville. Merci. »

Mr SALLE : « C'est juste une question. Vous savez mon obsession pour les familles nombreuses. Dans vos grilles tarifaires et un peu dans toutes, pour le tarif festival, le tarif réduit est de 20 €, mais pour les familles nombreuses adultes c'est 28 €. En revanche pour le tarif des spectacles, le tarif réduit est de 12 € et celui pour les familles nombreuses est de 10 €, c'est-à-dire que le tarif B famille nombreuse paie moins que le tarif réduit et en tarif A, elle paie beaucoup plus. Est-ce qu'on ne peut pas aligner le tarif réduit et le tarif adulte famille nombreuse ? »

Mr le Maire : « Si vous voulez. Annie est d'accord. »

D. GERVAIS : « Je ne sais pas, il y a peut-être un BP prévisionnel. »

Mr le Maire : « Je suis d'accord. Parce qu'en fait, il y a d'un côté les recettes pour la Ville et il y a la politique familiale. »

D. GERVAIS : « C'est logique la remarque. C'est à se demander si les 28 € n'étaient pas 18 € parce que les 20 et les 18, cela fait 2 € de moins par adulte famille nombreuse sur le tarif festival. Et, tu passes de 12 à 10 pour le tarif spectacle. »

N. REDON : « Non, de 15 à 10. C'est un tarif réduit. »

D. GERVAIS : « Non, mais la comparaison. »

Mr le Maire : « Alors là, on propose quoi Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « 20 € par adulte pour les familles nombreuses. »

Mr le Maire : « On mettrait 20 € par adulte au lieu de 28 € ? Non. Si, c'est ça. Mais, c'est vrai qu'en termes de recettes ce n'est pas pareil. »

Mr SALLE : « Je ne connais pas les précédentes recettes. »

Mr le Maire : « Annie n'a pas l'air d'accord. Monsieur SALLE, je vous propose qu'on vote ce tarif puis le 23 mars on regardera le business plan. Je ne veux pas employer des mots qui sont trop vulgaires pour certains, mais on va regarder le business plan de la Ville sur le sujet et on reviendra vers vous puis on fera les calculs nécessaires si cela vous paraît juste. OK ? »

Mr SALLE : « Cela ne paraît pas complètement cohérent qu'un coup cela soit moins cher et qu'un coup cela soit plus cher. »

Mr le Maire : « Oui, l'ancien tarif était le même, mais ce n'est pas une réponse quand même. »

D. GERVAIS : « Oui. Cela ne nous empêche pas de voter la délibération. »

Mr le Maire : « On vote si vous en êtes d'accord, car on ne peut pas faire un travail de Commission là puis on ajustera à ce moment-là. OK ? Je pense que c'est bon. Si, il y avait le soutien de Monsieur PEREIRA à Annie SONRIER. Il veut agrandir son groupe absolument. C'est bien. Écoutez, on vote. Qui est pour ? Monsieur PEREIRA, j'ai vu la main levée là. Et, Monsieur EGOUNLETI ? Qui est pour ? Très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tous les autres s'abstiennent, c'est ça ? Très bien. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE, PAR 19 VOIX POUR, ET 14 ABSTENTIONS (N. SULPIS, A. ACOCA, M. NUGUES, P. BIZOUERNE (PVR A N. SULPIS), S. LADISA (PVR A C. RAOULT), N. RIBEMONT (PVR A M. NUGUES), D. PEREIRA, N. CUADRADO (PVR A P. DJOSSOUVI), N. RONDEPIERRE (PVR A A. ACOCA), P. DJOSSOUVI, L. TCHARLAIAN, D. BELOT (PVR A L., TCHARLAIAN), P-M. SALLE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1 : APPROUVER la création de tarifs pour de nouveaux événements culturels comme suit :

GRILLE TARIFAIRES PROPOSÉE	Plein tarif	Tarif réduit : étudiants, demandeurs d'emploi, + de 65 ans, groupe de + 10 personnes	- de 18 ans	Famille nombreuse	Scolaire
TARIF A FESTIVAL	30	20	15	28 € par adulte	-
				12 € par enfant	

TARIF B SPECTACLE	15	12	10	10 € par adulte	-
				8 € par enfant	
TARIF C JEUNE PUBLIC	8	-	-	-	2
TARIF D CINÉMA CONFÉRENCE	4	-	-	-	-
TARIF E PACK MOIS MUSIQUE	Moins 15 % sur le prix cumulé de l'ensemble des prestations payantes			-	-
INVITE	Gratuité				

Article 2 : APPROUVER la création de tarifs pour la Convention Geek/Pop Culture comme suit :

- **Tarif exposant Convention Geek/Pop Culture :**

Tarif 40 € les 2 mètres (avec 1 table 2 chaises 1 grille)

Électricité sur le stand : 5 €

Matériel supplémentaire (chaise, table, grille) : 5 € chaque

- **Tarif public Convention Geek/Pop Culture :**

À partir de 15 ans :

Tarif normal 8 €/Pass 2 jours 13 € -

Cosplay : 5 €/Pass 2 jours : 8 €

De 5 à 15 ans :

Tarif normal 5 €/Pass 2 jours 8 €

Cosplay 3 €/Pass 2 jours 5 €

Moins de 5 ans : gratuit

Article 3 : DIRE que les recettes, inhérentes à cette délibération, seront constatées au Budget Communal

4.1 – Signature d'une Convention entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville du Raincy dans le cadre de l'instance départementale de prévention de l'évitement scolaire

Mr le Maire : « Je vais laisser la parole à Marie-Thérèse CORDONNIER sur un sujet extrêmement important. C'est la scolarisation des enfants. L'objectif est de contractualiser avec la CAF sur ce sujet-là. On vous a mis un élément en annexe où en fait on va modifier l'annexe pour que la personne référente soit l'Adjointe, en l'occurrence Marie-Thérèse CORDONNIER, et on indiquera le nom de Madame BRICAUD qui est arrivée lundi, qui est la nouvelle Responsable de la réussite éducative. On changera donc l'annexe en modifiant ces deux noms. Je vais laisser la parole à Marie-Thérèse CORDONNIER pour qu'elle vous évoque cette délibération. »

Mme CORDONNIER : « Je vais vous rappeler la loi du 26 juillet 2019. Je remonte un peu en arrière. C'est la loi pour une école de la confiance. Dans cette loi, il y avait quelque chose de très important qui disait que l'âge légal pour aller à l'école n'est plus de 6 ans, mais c'est 3 ans. De 3 ans à 16 ans, la scolarité est obligatoire en France. Il y a une deuxième loi aussi dont s'inspire un peu cette délibération. C'est la loi du 24 août 2021 qui incite à respecter tous les principes républicains.

Il faudra donc autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la CAF. Je vais vous dire pourquoi. En effet, il y a une création suite à la loi de 2021. Il y a eu une création d'une instance

départementale chargée de la prévention de l'évitement scolaire parce qu'on se rend compte qu'il y a des enfants malgré cette loi de 2019 appliquée en 2020 qui ont plus de 3 ans qui ne sont pas à l'école. Cette convention est faite pour éviter que les enfants n'aillettent pas à l'école. L'instance s'appuie sur l'association de différents services déconcentrés qui devront repérer les enfants de plus de 3 ans, entre 3 et 16 ans, qui ne sont pas scolarisés. Je peux vous dire qu'il y en a eu il y a quelques années parce qu'il y a des mamans que j'ai reçues qui habitent au Raincy dans la famille depuis longtemps. Elles ont 35 ans, donc cela remonte. Elles m'ont dit qu'elles cherchaient du boulot. Je leur ai dit : Écoutez, vous avez dû faire des études. Elle me dit oui. Vous vous êtes arrêtée à quelle classe, à quel niveau ? CE2. Je leur ai dit : Cela va être difficile. Je vous le dis. Là, c'était un cas particulier. Je reviendrai sur un autre cas particulier.

L'instance s'appuie sur différents services déconcentrés qui devront repérer les enfants entre 3 et 16 ans qui ne vont pas à l'école et qui ne sont pas inscrits dans d'autres établissements en dehors de la Ville et qui ne font pas de scolarisation à domicile. Actuellement au Raincy, on a trois enfants, deux enfants d'une même famille et un troisième. Ils ne sont pas scolarisés dans des écoles, mais à domicile et ils ont des raisons pour être scolarisés à domicile. Ce n'est pas si facile maintenant de scolariser un enfant à domicile. Il y a des inspections. Il y a un dossier à faire. En tout cas, il n'y en a que trois au Raincy qu'on connaît. Je pense qu'on les connaît tous maintenant, trois.

Alors, cette Commission est présidée par le Préfet et par l'Inspecteur de l'Académie. L'Inspecteur de l'Académie fonctionne avec les communes et la CAF. Pour connaître les enfants qui devraient être scolarisés, ce qu'on fait actuellement dans les services par exemple pour les enfants en 2023-2024 qui devaient être nés en 2020. On sait par l'état civil les enfants qui sont nés en 2020, donc on fait un tuiilage. On regarde s'ils sont bien inscrits dans nos écoles. S'ils ne sont pas inscrits, on regarde s'ils ont déménagé ou s'ils sont inscrits dans une école privée. L'instance présidée par le Préfet et par l'Inspecteur fonctionne entre les communes et la CAF. Avec la CAF, il va falloir signer une convention que Monsieur le Maire va signer précisant qu'il y aura un échange entre la CAF et la Mairie, un échange gratuit. Cela ne coûtera rien à la Mairie, rien à la CAF sauf le travail du personnel. Ensuite si vous voulez, la CAF renverra aux personnes concernées la liste des enfants pour lesquels elle verse des allocations familiales. Au service, donc à nous de vérifier si ces enfants sont tous inscrits à l'école. Là est arrivée une inscription. Quand il y a une inscription un peu tardive, le service m'appelle. Là, c'est une inscription pour un enfant de 7 ans. Pour cet enfant de 7 ans, j'ai dit : Mais, il était scolarisé où ? Les parents habitaient Montreuil et ils sont venus habiter au Raincy. Il n'était pas scolarisé. C'était un enfant qui n'était pas scolarisé et il n'était pas sur le livret de famille du père.

J'ai même cru au départ que l'enfant avait été volé à quelqu'un et qu'il avait été caché. En fait, cet enfant n'a jamais été scolarisé et on ne s'en est pas aperçu. Il est donc rentré dans la classe de son niveau d'âge, CE1. Je ne sais même pas s'il savait parler français. Je ne sais même pas. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup pour cet exposé. C'est important. Cela ne concerne que quelques enfants, mais on ne peut pas accepter dans une Ville comme Le Raincy ou dans d'autres Villes d'ailleurs. Les Maires font ce qu'ils veulent. Mais, je veux dire que l'Inspecteur académique lorsque je l'ai rencontré m'a dit : Je n'ose pas vous proposer cela au Raincy. Je lui ai dit : Attendez... Parce que vous risquez de... On a l'excellence, mais malheureusement il faut s'occuper aussi des gens qui passent à travers les mailles du filet. Les mailles du filet de l'éducation, elles doivent être super rigides pour que tous les enfants puissent aller à l'école. J'espère que Monsieur PEREIRA sera d'accord avec cela. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur SALLE, allez-y. »

Mr SALLE : « J'avais deux questions. La première question est : Cela va être un assez gros boulot pour la Ville parce que si vous avez des enfants dont les parents touchent des allocations familiales au Raincy et qui sont en privé à Villemomble, vous verrez qu'ils ne sont pas inscrits au Raincy. Comment vous assurez-vous qu'ils sont inscrits ailleurs ? »

Mme CORDONNIER : « On demandera aux écoles privées s'ils ne sont pas inscrits. »

Mr SALLE : « Vous demanderez aux écoles privées, donc c'est quand même un boulot. »

Mme CORDONNIER : « L'école privée qui est au Raincy, je sais tous les enfants du Raincy qui la fréquentent. »

Mr SALLE : « Du Raincy oui, mais si ce sont des écoles privées qui sont ailleurs ? »

Mme CORDONNIER : « On fait le tour. Il y en a trois autres qui sont scolarisés ailleurs. Il y en a deux qui sont dans une école juive et l'autre dans une école privée. »

Mr SALLE : « C'est un boulot. Je ne suis pas contre. Je vais voter pour. Enfin, j'observe que ce sera un boulot pour les services de la Ville. Pour autant, il faut le faire.

Ma deuxième remarque est que j'espère pour autant que cela ne sera pas un moyen supplémentaire de faire pression sur les familles qui à juste titre veulent scolariser leurs enfants à domicile. »

Mme CORDONNIER : « Là, il y en a très peu. »

Mr le Maire : « La question de Monsieur SALLE est celle-là. On ne fera pas pression sur les familles qui veulent que l'éducation soit faite à la maison. Cela est très clair. »

Mme CORDONNIER : « Non. »

Mr le Maire : « Ce n'est pas du tout cela. La convention n'est pas cela. »

Mme CORDONNIER : « C'est l'école. »

Mr le Maire : « En complément de ce que dit Marie-Thérèse CORDONNIER, c'est que la CAF va faire un très gros travail. Quand on aura des enfants pour lesquels on ne saura pas où ils sont scolarisés, on aura ce travail de fait pour regarder dans les établissements scolaires qui sont en proximité, mais la CAF va faire ce travail elle aussi. »

Mme CORDONNIER : « Je pense que la CAF aurait déjà dû faire ce travail. Normalement avant si les enfants n'étaient pas scolarisés, les allocations étaient fermées quand j'étais jeune. Les gens ne touchaient pas. Elles étaient suspendues. D'ailleurs, je ne sais pas si vous savez, mais maintenant lorsqu'il y a eu les émeutes dernièrement des jeunes ont été pris parce qu'ils n'étaient pas à l'école, donc on a suspendu les allocations aux parents. »

Mr le Maire : « Ce ne sera pas le cas d'ailleurs au Raincy parce qu'il n'y avait pas d'émeutiers au Raincy. »

Mme CORDONNIER : « Non, il n'y en a pas. »

Mr le Maire : « Si on prend tous les exemples avec les gens de Montreuil qui arrivent et qui ne vont pas à l'école, etc., mais ce ne sont que des exemples. Puis, on reviendra vers vous pour vous dire combien d'enfants sont susceptibles d'être intéressés malheureusement par ce sujet de la prévention de l'évitement scolaire. Merci à Marie-Thérèse CORDONNIER. Madame RAOULT, vous voulez prendre la parole ? Allez-y. »

Mme RAOULT : « C'était pour le problème technique consécutif au RGPD. J'aurais voulu savoir quelles données personnelles vont être transférées à la Mairie. Avez-vous rédigé un référentiel d'archivage ? Combien de temps seront conservées les données en Mairie ? Et comment seront-elles détruites ? »

Mme CORDONNIER : « Elles ne seront pas transmises à la Mairie. Elles seront transmises à trois personnes. Tout n'est pas transmis. On nous donne le nom, le prénom de l'enfant, l'âge et l'adresse. C'est tout. Il n'y a pas le numéro d'allocataire. Il n'y a pas tout cela. Les dossiers sont détruits dès qu'il a 16 ans. Les données sont détruites. »

Mr le Maire : « Merci pour vos interventions. Qui est pour cette délibération ? Unanimité. Je vous remercie. »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE, DE :

Article 1 : PRENDRE acte de la création de l'instance départementale chargée de la prévention de l'évitement scolaire.

Article 2 : AUTORISER le Maire à signer la convention avec la Caisse d'allocations familiales dans le cadre de cette instance départementale, annexée à cette délibération.

Article 3 : AUTORISER le Maire à signer tout document afférent à cette convention.

5.1 – Attribution d'une Subvention exceptionnelle à l'Amicale des policiers Le Raincy/Villemomble

Mr le Maire : « On va passer à la délibération suivante qui est une subvention. Je vais laisser la parole à Didier GERVAIS. Cela touche à la police - ce n'est pas sa délégation –, mais au sport aussi. C'est pour cela qu'il va s'exprimer. »

Mr GERVAIS : « Tout à fait. Il s'agit d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale des policiers de Raincy-Villemomble. Cette amicale a été créée en 2017. Elle a été un petit peu en sommeil pendant quelques années puis réactivée en 2023 suite à un changement de bureau.

Il gère différentes choses dans l'animation à travers la communauté des policiers de Raincy-Villemomble et il gère notamment une salle de sport dans laquelle pour l'instant les équipements sont surtout faits de matériels apportés par les membres de l'amicale. L'idée est de leur permettre d'acquérir des matériels plus professionnels et des équipements de qualité en leur accordant une subvention exceptionnelle de 2 000 €. Évidemment, cela fait le lien aussi avec l'activité physique puisqu'on sait que cela est bien pour tous les citoyens et encore plus pour des professions où ce maintien en condition physique optimale est important. À travers cela, on montre notre intérêt pour le soutien continu aux forces de l'ordre qui s'est manifesté à différentes occasions (des courriers, des rencontres, des visites, des échanges réguliers). Par cette mesure-là, il s'agit de faciliter, d'améliorer leur vie au quotidien et leur pratique sportive. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, on va passer au vote. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie. »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : ACCORDER une subvention exceptionnelle de deux mille euros à l'Amicale des policiers Le Raincy/Villemomble,

ARTICLE 2 : DIRE que la dépense sera inscrite au budget 2024.

6.1 – Versement d'un capital décès

Mr le Maire : « La dernière délibération concerne les Ressources Humaines. Il s'agissait pour nous de passer une délibération puisque nous n'y pensions pas au départ. Elle concerne le versement d'un capital décès aux ayants droit d'un agent qui est décédé cet été. J'ai presque tout dit. La parole est à Chantal RATEAU. »

Mme RATEAU : « Merci. Lorsqu'un fonctionnaire d'une collectivité territoriale décède avant l'âge de la retraite, les ayants droit reçoivent un capital décès. Le 12 juillet 2023, un agent titulaire de la Ville en détachement chez Elior est décédé. Son époux a donc fait valoir ses droits. Après une étude de dossier, il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement du capital décès. »

Mr le Maire : « C'est assez simple. C'est très triste. Nous ne donnons pas le nom. Vous avez le nom de la personne dans la délibération, mais on ne peut évidemment pas la rendre publique. C'est pour cela qu'on n'a pas mis à l'écran cette délibération. J'ai rencontré son époux à deux reprises. C'est une situation de mort naturelle, une personne de 55 ans. C'est quand même un peu terrible. Je pense que vous n'avez pas de question. Qui est pour cette délibération ? Unanimité. Madame RAOULT, allez-y. On a enregistré l'unanimité. »

Mme RAOULT : « Je vote tout à fait pour bien évidemment, mais j'ai une question. Le décès ayant eu lieu en juillet et le capital étant payé en décembre, pourquoi ce délai ? Est-ce que c'est la Mairie qui l'a contacté ou c'est l'ayant droit qui a contacté ? Parce qu'en général vous pourriez contacter l'ayant droit. »

Mr le Maire : « C'est une demande du mari qui était un petit peu tardive. Nous avons recherché les ayants droit, donc son mari en particulier avec qui on avait eu des contacts. Le temps que cela se fasse, cela a effectivement pris du temps. »

Mme RAOULT : « Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais une société comme AXA a été condamnée à 55 M€ parce qu'elle avait des assurances vie qu'elles n'avaient pas payées alors qu'elle aurait dû aller chercher. C'est plutôt notre rôle. Quand une personne meurt à nous de verser plutôt que d'attendre effectivement qu'on vienne vers nous. C'était mon aparté. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup pour ces précisions qui sont importantes. On a voté à l'unanimité. Je vous remercie. C'était la dernière délibération. »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : AUTORISER Monsieur le Maire à verser le capital décès à l'ayant droit de l'agent titulaire décédé Madame G. C.

ARTICLE 2 : VERSER à l'ayant droit le montant du capital décès dans les conditions prévues par le règlement en vigueur tel que précisé dans l'exposé dans la note de synthèse ci-dessus.

ARTICLE 3 : PRÉCISER que les crédits seront inscrits au budget primitif.

⇒ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire : « J'ai quelques informations à vous donner puis on a deux questions d'actualité. La première est que j'ai eu un courrier du Syndicat Autonome de la fonction publique territoriale du Raincy qui est un des deux syndicats représentatifs et qui souhaitait que nous relancions l'opération des paniers bios pour les personnels et notamment en soutien à l'agriculture. J'ai donc donné une réponse favorable et donc il y aura a priori, je pense, à partir du 1^{er} mars dans le cadre de l'AMAP du Raincy le soutien à l'agricultrice qui apporte les paniers bios toutes les semaines. Une vingtaine de paniers seront répartis chaque semaine auprès du personnel en tournant pour faire que chacune et chacun... C'est une initiative de notre syndicat qui n'est pas maison, mais qui est autonome. Je voulais vous donner les remerciements de l'ARPEI pour la subvention de 500 € que nous avons délivré. Je ne donne pas forcément les précisions sur ces sujets. Et, nous avons reçu dans les temps deux questions, une de Madame RAOULT et une de Monsieur NUGUES, me semble-t-il. Donc Madame RAOULT, vous avez la parole pour poser votre question. Allez-y. »

Mme RAOULT : « Monsieur le Maire, l'église Saint-Louis fait partie du patrimoine municipal et à ce titre il est du devoir de la Ville de l'entretenir. Or, vous n'êtes pas sans savoir, je vous en ai déjà parlé, que la porte de l'église est en mauvais état de fonctionnement depuis un certain temps. Lors de funérailles récentes le 16 janvier dernier, la porte de l'église s'est dégondée lors de l'ouverture pour le passage du cercueil risquant de tomber sur les participants. Elle n'a pas pu être refermée correctement le châssis étant voilé. Il conviendrait de remplacer la porte au plus vite pour éviter que de tels incidents se reproduisent à l'avenir. Je suppose que l'église est couverte en cas de péril imminent. Quelle action comptez-vous entreprendre pour sécuriser cet édifice cultuel qui accueille tout à la fois des fidèles et des cérémonies ? Merci beaucoup. »

Mr le Maire : « Merci, Madame. C'est une question importante parce qu'elle touche à la fois au culte et aussi à la capacité à pouvoir aller dans cette église qui a été consacrée dans les années 1854 qui étaient l'ancienne grange du château et qui a vieilli. Nous avons fait des travaux. Mon prédécesseur en avait fait et j'en ai fait également notamment de stabilisation de l'établissement. Vous vous en souvenez peut-être, nous avions des ifs qui étaient sur la partie droite lorsqu'on est devant l'église. Ils faisaient que l'édifice se déstabilisait parce qu'il y avait plus d'eau d'un côté en sous-sol que de l'autre. Beaucoup d'actions ont été menées.

On a mené des actions de réhabilitation de l'ensemble des portes. Vous l'avez peut-être vu sur la face de l'église qui donne sur le parc de la place des fêtes. Nous avons changé une partie des portes. Puis, les ABF nous ont demandé de revoir notre copie sur les portes d'entrée qui sont devant. J'ai eu le même problème que vous au cours d'obsèques il y a quand même déjà plusieurs mois. On avait donc procédé aux réparations. On attend que l'Architecte des Bâtiments de France nous donne les éléments définitifs, mais on reviendra repérer en attendant le temps qu'on puisse repositionner des portes qui correspondent à ce qu'attend l'Architecte des Bâtiments de France. On est sur le sujet. Malheureusement, cela fait partie de ces sujets où on est un peu dépendant d'un tiers, mais vous avez raison de souligner cet élément qui est extrêmement malencontreux surtout dans des périodes de douleur pour les familles. Merci d'avoir posé cette question Madame RAOULT.

Ensuite, je crois que c'est Monsieur NUGUES qui a posé la question, une question d'actualité. Je vous laisse la parole Monsieur. Pardon, il faut que je vous donne la parole. C'est marqué BIZOUERNE. C'est pour cela, j'étais perdu. Allez-y, Monsieur. »

Mr NUGUES : « Monsieur le Maire, le 4 décembre 2023 à 20h06 votre Chargé de mission nous a demandé par mail de bien vouloir lui faire parvenir pour le 7 décembre 18 heures notre tribune pour le magazine de la Ville. Le 6 décembre à 13h54, la tribune de notre groupe « Le Raincy ensemble » vous a été envoyée par mail. Nous avons reçu un accusé de réception de cet envoi.

Le magazine municipal a été distribué dans les boîtes aux lettres des Raincéens peu avant Noël et à notre grande surprise notre tribune a été réduite alors que nous avions utilisé le nombre de caractères que vous nous aviez autorisé. Un mail a été envoyé le 27 décembre et un autre mail le 5 janvier à votre Directrice de cabinet afin de connaître la raison de cette suppression. À ce jour, nous sommes toujours en attente de votre réponse. Monsieur le Maire, pouvez-vous nous la donner ? Merci. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur NUGUES. Monsieur le Président du groupe, vous posez une question qui a plutôt trait à votre groupe, mais c'est important que tout le monde puisse avoir les tenants et les aboutissants de cette situation. Nous faisons à chaque parution preuve de tolérance sur le nombre de signes autorisé, car les groupes d'oppositions, tous groupes confondus, dépassent souvent - on m'a à chaque fois dit systématiquement - le nombre de caractères autorisé. Je vous rappelle à ce titre que vos noms sont inclus dans le nombre de signes autorisé et dans ce cas l'absence de la phrase incriminée n'était pas volontaire. La mise en page se fait automatiquement et le dépassement étant trop important, elle a été involontairement effacée du champ d'impression. On ne m'a pas prévenu immédiatement, donc ce n'était pas volontaire. Je me suis dit qu'il fallait qu'on puisse réparer. Puis, j'ai eu d'autres éléments. Et là, j'ai dit stop. On ne répondra pas. Monsieur NUGUES, je suis désolé. Je voulais vraiment qu'on puisse réparer cette erreur parce que c'était une erreur alors même que vous dépassiez le nombre de caractères. Vous avez le soin du détail et la minutie de la minute. Vous nous parlez du 6 décembre à 13h54, du 7 décembre à 18h, etc. Je dois vous dire que la Directrice de cabinet a reçu de l'un de vos membres le 27 décembre à 18h27 un mail et je vous le lis, de Madame SULPIS avec vous tous de votre groupe en copie : « On va les avoirs jusqu'à la moelle à les harceler comme cela, c'est très bien. » J'ai dit qu'on ne répondrait pas Monsieur NUGUES parce que vous ne vous êtes pas excusé. Vous vous rendez compte qu'un de vos membres, Madame SULPIS, qui se prévaut de plein de choses ne s'est même pas excusée alors même que lorsqu'un mail est reçu par ma Directrice de cabinet, c'est elle qui est visée, donc elle n'a pas à répondre parce que, je suis désolé, c'est d'une violence extrême. Madame SULPIS est coutumière du fait. Elle a déjà envoyé des mails ou vraiment elle a dépassé toutes les limites. Mais, c'est aussi la majorité et moi-même. C'est très clair. Donc pourquoi je me permets de lire ? Parce que Monsieur NUGUES vous vous intéressé à votre petit intérêt de quelques mots dans une tribune. Vous avez probablement raison. Je pense que les Raincéens s'intéresseront plus à d'autres choses. Puis, il était important encore une fois que cela soit lu devant tout le monde et qu'on sache qu'un des groupes qui ne s'exprime jamais ou quasiment jamais sait écrire en disant « on va les avoir jusqu'à la moelle à les harceler comme cela et c'est très bien. » C'est tout. Ma réponse est là. Je prendrai soin les prochaines fois que la règle soit parfaitement respectée, qu'on n'est pas de jeux de renvois, etc.

Je pense quand même qu'il va vraiment falloir nous respecter et il va falloir changer. Là, on se réserve le droit d'ester en justice parce que c'est une menace à l'égard d'une collaboratrice et c'est une menace à l'égard de l'ensemble de la majorité. Je ne sais pas si vous avez des choses à redire là-dessus. Je ne comprends pas votre vigueur à essayer de détruire la majorité. Vous êtes dans l'opposition et c'est votre choix. Essayez de faire en sorte que vous puissiez proposer des choses, que vous puissiez parler positivement, mais dire cela non « jusqu'à la moelle à les harceler comme cela ». Franchement si c'est votre objectif politique, il faut vraiment que les Raincéens le sachent. C'est tout. C'est la réponse que je formule à votre adresse Monsieur NUGUES et à l'adresse de Madame SULPIS, et à l'ensemble des membres de votre groupe, car si c'est ça la politique du Raincy, je n'en suis pas fier. A contrario, je suis très fier de l'ensemble de la majorité municipale et de ce que nous pouvons faire. Voilà ma réponse.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée, fier d'avoir fait ce Conseil Municipal dans ces termes parce qu'il y a eu un respect quand même à part quelques mots et quelques dépassements. Notre prochain rendez-vous, le vote du budget est le 23 mars. C'est un samedi matin. Cela permettra à tout le monde de se libérer de ses activités professionnelles pour certains. Ce ne sera pas à 6h30 du matin, mais à une heure acceptable par toutes et tous. Un très grand merci. Ayons une pensée pour les élus qui n'ont pas pu venir et qui sont malades aujourd'hui, et qui sont acharnés à s'accrocher pour pouvoir continuer à travailler pour notre Ville. »